

ALGERIE

L'Algérie, le Maroc et la Tunisie sont tous d'anciennes dépendances de la France :

L'Algérie de 1830 à 1962, le Maroc de 1912 à 1956, la Tunisie de 1881 à 1956. Les trois États maghrébins partagent des caractéristiques culturelles, linguistiques et religieuses communes.

La **colonisation française** bouleverse la formation sociale existante et cause la destruction d'une grande partie patrimoine religieux. L'émergence, au début du XXe siècle, du mouvement national mène au déclenchement de la guerre d'Algérie en 1954, une insurrection armée qui s'achève par l'indépendance du pays en 1962, et la constitution de l'État-nation actuel.

La colonisation de l'Algérie était, selon de nombreux travaux des historiens, un *prélude à la naissance de la "France-Afrique" et de l'empire colonial français*. La route de l'Afrique est rouverte avec la fondation de comptoirs sur la côte occidentale, qui forment en 1862 les Établissements français de la Côte-de-l'Or et du Gabon, tandis qu'à l'est la France achète Obock (1862), au débouché de la mer Rouge.

Le Sénégal, conquis par Faidherbe (1854-1865), devient aussi une base de pénétration vers l'Afrique intérieure. Mayotte (1843), Tahiti (1842-1847) et la Nouvelle-Calédonie (1853) fut intégré dans le domaine français.

Au Maghreb, après l'Algérie, la France a étendu sa présence en Tunisie et au Maroc placés **sous protectorat** respectivement en 1881 et 1912...

Pour comprendre un peu mieux le contexte vers [1849](#), un document du Docteur THÉM. LESTIBOUDOIS chargé de mission sur la question de l'Algérie : [ETUDES SUR LA COLONISATION DE L'AFRIQUE FRANÇAISE](#),

Extrait : ... *On a à se demander s'il est possible, en principe, de séparer la France et nos possessions d'Afrique, par une ligne de douanes; si, en fait, la suppression de toute entrave douanière pourrait nuire à la production de la Métropole. Pour répondre à ces questions que j'ai déjà traitées, je me contenterai de transcrire ici ce que j'ai dit, sur ce sujet, au Conseil général de, l'agriculture, des manufactures, et du commerce, réuni au Luxembourg, en 1850, et consulté par le gouvernement sur le projet de loi qu'il se proposait de présenter à l'Assemblée nationale, afin d'arriver à la suppression des droits qui frappaient les produits algériens à leur entrée en France; j'adoptais ce projet, et, pour le soutenir,*

je m'exprimais ainsi :

"Je suis partisan zélé du système protecteur, je l'ai toujours défendu dans les discussions économiques auxquelles j'ai été appelé à prendre part; ma conviction est fondée sur une raison bien simple, elle est unique, mais elle est bien forte: il faut que le travailleur français soit défendu contre le producteur étranger, parce que l'existence et la richesse du travailleur français, c'est la force, c'est la puissance de la France; les richesses des pays étrangers, de l'Angleterre, de la Belgique, par exemple, ne concourent pas à notre grandeur, elles peuvent menacer notre sûreté. Voilà la seule raison du système protecteur" Si l'Algérie développe sa production, elle consommera ses produits, elle nous en vendra une partie, elle consommera les denrées sorties de notre sol, elle sera dans la situation des autres parties du territoire français: la situation de notre agriculture ne sera pas plus modifiée que si un département nouveau était annexé à la France ... Ces considérations nous semblent établir nettement qu'il faut traiter l'Algérie comme française ...

Années 2000 : L'Algérie est le deuxième plus grand pays d'Afrique, couvrant une superficie d'un peu moins de 2,4 millions de kilomètres carrés avec une population en 1992 de 26,3 millions d'habitants. Quatre-vingt-quinze pour cent de ses habitants vivent le long de l'étroite zone côtière nord située entre la Méditerranée et les montagnes de l'Atlas. Cinquante-quatre pour cent de ses habitants vivent dans des zones urbaines, dont 12 pour cent concentrés dans la capitale, Alger. L'Algérie est un pays exportateur de pétrole. L'économie de la région sud est basée sur les hydrocarbures (pétrole et gaz liquéfié), tandis que pratiquement toutes les activités non liées aux hydrocarbures de son économie - y compris la production agricole, les unités gouvernementales, les services et l'industrie - sont concentrées dans la zone côtière nord ,

Période française des télécommunications, années 1853 1962 .

Le télégraphe

Vers 1853, peu de temps après ses débuts en France, on introduit en Algérie le télégraphe électrique.

Les gouvernants sont les premiers bénéficiaires de ces équipements, comme le suggèrent les propos du ministre de la Guerre en 1854 :

Rapport du maréchal Vaillant, ministre de la Guerre, présenté à l'Empereur et inséré au Moniteur, (...) *"Les services rendus par le télégraphe pour le gouvernement des tribus, ont décidé mon département à donner une grande extension à cet utile auxiliaire de notre domination en Algérie. Cette communication rapide des nouvelles, cette facilité de réprimer les premiers ferments d'agitation, de combiner presque instantanément les mouvements de troupes, ont imprimé aux Arabes une terreur salutaire".*

Au moment de la conquête de la Kabylie dans les années 1850, le télégraphe assure la communication des troupes françaises avec Alger.

« À mesure que la colonne expéditionnaire avançait dans le pays insoumis le directeur du service télégraphique, Jules Lair, établit la ligne entre Bordj-Ménaïel, Tizi-Ouzou et Fort Napoléon (ancien nom de Fort-National). Les militaires transportent également le courrier, y compris celui destiné aux populations civiles. Jusqu'à ce que le gouverneur général organise en Kabylie un service postal régulier. À la fondation du village de Palestro en 1869, il décide ainsi qu'« un arabe partira tous les jours à midi pour le col [des Beni-Aïcha, situé à 26 km] et sera de retour dans la matinée du lendemain »,

Fin 1854, trois lignes sont ouvertes, soit 249 km au total :

- Oran/Mostaganem (76 km)
- Alger/Médéa (90 km)
- Constantine/Philippeville (83 km.)

En 1861, il existait 38 bureaux télégraphiques et 3.179 km de ligne. Des liaisons par voie sous-marine furent établies avec la France dès 1870.

Le réseau intérieur se confond intimement avec celui du téléphone et dessert **950 bureaux télégraphiques**.

Les appareils utilisés ont suivi les mêmes perfectionnements.

Après le système Chappe et le Morse, l'appareil français Baudot a été généralisé et fait place maintenant progressivement au téléimprimeur, véritable machine à écrire à distance. Des réseaux d'abonnés utilisant à partir de leur domicile ce dernier appareil seront vraisemblablement créés au cours des prochaines années.

Le 1er juillet 1871 le premier câble Marseille-Alger est livré et exploité par le système Hughes-

Picard. Ils sont suivis de sept autres :

- Marseille-Alger : 1879, 1880 et 1883
- Marseille-Oran : 1892, 1932 et 1939
- Marseille-Philippeville : 1905

En 1872 6000 kilomètres de lignes télégraphiques sont déjà construits en Algérie .

Le passage de relais des militaires aux services civils est interrompu par l'insurrection qui éclate au début de l'année 1871, lorsque Mohammed el-Mokrani et plusieurs milliers de Kabyles s'attaquent aux fermes et aux centres de colonisation.

La population européenne se réfugie en bordure de mer et les renforts militaires sont un temps tenus en échec. Sans doute parce qu'ils symbolisent l'emprise de l'État colonisateur et qu'ils sont de précieux outils de la répression, les poteaux et les fils télégraphiques sont pris pour cible. Les liaisons entre Les Issers, Dellys et Fort Napoléon et entre Aumale et Dra-el-Mizan sont mises hors service et au total, 573 kilomètres de lignes sont détruits, La restauration de l'ordre colonial en Kabylie passe aussi par la réfection du télégraphe. À partir l'automne 1871, 426 kilomètres de ligne sont réparés et 1 122 kilomètres de fil sont posés. Le remplacement du personnel militaire par des agents de l'administration télégraphique se poursuit et à Dra-el-Mizan, Fort-National et Tizi-Ouzou, les services postaux ou télégraphiques, installés dans des locaux provisoires ou repliés pendant l'insurrection dans le fort militaire, sont déplacés vers le centre du village. Entre 1872 et 1875, le « retour à la normale » en Kabylie absorbe une partie des efforts d'équipement.

L'entrée des femmes dans l'administration des postes et télégraphes date, comme en Métropole, de la fin des années 1870.

L'annuaire général de l'Algérie de l'année 1880 signale la présence de femmes dans plusieurs bureaux de poste de l'Algérois. Mais les femmes ne sont pas affectées aux mêmes emplois que les hommes.

Au final 7 câbles reposant au fond des eaux relient l'Algérie à la mère patrie ; trois entre MARSEILLE et ALGER posés en 1879, 1880 et 1913, trois entre MARSEILLE et ORAN datant de 1892. 1932 et 1939 ; un autre enfin entre MARSEILLE et PHILIPPEVILLE a été livré à l'exploitation en 1925.

En 1872 il ya 75 bureaux télégraphiques et une centaine d'établissements postaux , Par la suite, le trafic télégraphique subira un déclin. Après un regain d'activité, dû aux circonstances, pendant les hostilités de 1939-1945, le télégraphe est à nouveau en décroissance.

Les concurrents du télégraphe sont le Téléphone et la Poste Aérienne.

Le téléphone :

Dès 1882, le Service Téléphonique fut concédé à une compagnie privée qui exploita les réseaux d' **ALGER** et d'**ORAN** jusqu'au 31 mars 1889.
Arrive la nationalisation comme vu dans le récit du [début du téléphone en France](#) et [partie 2](#)

L'arrêté ministériel du 23 novembre 1882 concède à la Société générale des téléphones, le service téléphonique pour les réseaux d'Alger et d'Oran jusqu'au 31 mars 1889 à laquelle c'est l'administration des Postes et Télégraphes qui prend en charge l'exploitation du téléphone.
Le réseau dessert tout d'abord les centres importants puis les agglomérations rurales.

En 1884, au 31 mars, la [Société Générale des Téléphones](#) dessert en tout et pour tout 11 villes avec un total de 5.079 abonnés en France + Algérie française : Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Lille, le Havre, Rouen, Saint-Pierre-lès-Galais, **Alger** et **Oran**.
En 1884 il y avait 20 abonnés reliés à Alger.

Nombre d'abonnés en Algérie :
1889 : 81 abonnés
1900 : 732 abonnés
1914 : 7 438 abonnés
1937 : 32 000 abonnés
1943 : 46 000 abonnés.

A partir du 1er avril 1892, ouverture du réseau téléphonique à **Rouïba** .

22 janvier 1906 A Alger, un incendie provoque de graves dégâts dans le bureau central téléphonique.
L' incendie, du à un court-circuit, s'est déclaré à deux heures de l'après-midi, dans une pièce de l'hôtel des postes où étaient réunis tous les fils du réseau téléphonique urbain. Ces fils, étant tous entourés de gutta-percha et de paraffine, l'incendie a pris vite des proportions considérables et une fumée épaisse s'échappait du toit du bâtiment, lorsque l'alarme fut donnée.
Les pompiers et les gendarmes purent se rendre maîtres du feu. Aucune personne ne se trouvant dans la salle au moment de l'accident, il n'y eut aucun blessé, mais tous les fils furent fondus et les communications téléphoniques ne pourront pas être reprises avant dix jours. Les dégâts matériels sont très importants.

La première station côtière de TSF (radiotélégraphie) voit le jour dès **1907** à Fort-de-l'Eau (près d'Alger), affectée à la surveillance de navires en mer.
Le premier émetteur à faible puissance est installé à Alger en 1922. Il diffuse essentiellement des programmes musicaux avant la création en 1923 de la première véritable station de radiodiffusion dénommée « Radio-Alger ».
En 1937, la radiodiffusion algérienne calque son organisation sur celle de la métropole, rattachée aux PTT .

1908 Monsieur le Gouverneur Général de l'Algérie a autorisé la mise en activité à partir du 16 novembre 1908 de :
1 - d'un réseau téléphonique à **Saint- Leu** (Oran).
2 - d'un réseau téléphonique à **Chéraïa** (Constantine).
3 - d'une **cabine** téléphonique à **Oran** Faubourg Saint Antoine.

En 1909 dans "Délégations financières algériennes / Gouvernement général de l'Algérie" on y lit :

Article 52. — Le gouvernement général aura la faculté de faire, le long des voies, toutes les constructions, de poser tous les appareils nécessaires à l'établissement d'une ou plusieurs lignes télégraphiques ou téléphoniques, et de déposer gratuitement, le long des voies, le matériel destiné à l'établissement ou à l'entretien de ces lignes, le tout sans nuire au service du chemin de fer.
...
« Nous avons constaté, avec satisfaction, que l'administration nous consulte maintenant sur les changements à apporter dans le prix des taxes postales, télégraphiques et téléphoniques, ce qu'elle n'avait pas l'ait jusqu'ici. Il est vrai qu'il s'agit, dans l'espèce, des relations entre l'Algérie et les colonies et possessions françaises, mais nous voulons y voir une manifestation du désir qu'a la métropole de rentrer dans la règle fixée par la loi du 19 décembre 1900. Non vous proposons d'approuver- le projet de décision qui n'entraîne d'ailleurs aucune modification dans les évaluations de recettes. »
...
C'est l'amélioration et l'extension de notre service des postes et des télégraphes, suivant pas à pas l'œuvre de la colonisation, la devançant même souvent, et la création de ce superbe réseau téléphonique constitué de toutes pièces dans un intervalle de quelques années, et auquel restera, attaché le nom de l'éminent technicien qui l'a conçu et exécuté (Très bien! très bien !).
...

A Alger, le centre téléphonique de 1884 ne peut plus faire face à l'extension du nombre d'abonnés, il est temps de mettre un système plus grand et plus performant, le **multiple**.

28 juillet 1923 vu dans "*L'Afrique du Nord illustrée : journal hebdomadaire d'actualités nord-africaines : Algérie, Tunisie, Maroc*".

LE TÉLÉPHONE A ALGER

Au moment où la question du téléphone préoccupe à juste titre l'opinion publique, nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt d'exposer à nos lecteurs l'origine de ce service à Alger, son développement progressif, son fonctionnement et les projets de l'Administration en vue d'en assurer l'extension, projets adoptés par les Assemblées financières dans un programme d'ensemble qui, d'ailleurs, est en voie de réalisation.

Concédé tout d'abord à la [Société Générale des Téléphones](#), de **1882 à 1889**, ce service était resté peu important ; au moment du rachat à cette Société, le **31 août 1889**, le réseau d'Alger **comptait 84 abonnés** : il existait aucun autre réseau d'abonnés en dehors de la ville d'Alger et aucune ligne ne reliait cette ville avec d'autres localités : le service interurbain était donc inexistant.
Progressivement, des réseaux furent établis à **Oran**, à **Constantine** et dans d'autres localités des trois départements.

En 1900, on comptait 18 réseaux comprenant **735 abonnés** : mais les lignes téléphoniques reliant les villes entre elles étaient encore, à cette époque, peu nombreuses ; elles se bornaient aux lignes d'**Alger à Blida**, d'**Oran à Sidi-bel-Abbès** et de **Constantine à Philippeville** ; la longueur totale de ces lignes était de **469 kilomètres**.
Mais à partir de l'année 1900, le développement du service téléphonique en Algérie n'a cessé de se manifester.

En 1912, il existait **357 réseaux** groupant **5 598 abonnés**, et la longueur des lignes interurbaines était de 10,068 kilomètres ; à la **fin de 1920**, le nombre des réseaux était passé à **492**, celui des abonnés à **10 529** et la longueur des circuits interurbains atteignait 17 239 kilomètres ; enfin, au 31 décembre dernier (1922), la situation se présentait ainsi : **592 réseaux, 12 404 abonnés et 19 030 kilomètres** de lignes interurbaines, dont, pour le département d'Alger, **222 réseaux, 6.006 abonnés et 7.643 kilomètres de lignes**.

Il est quelquefois intéressant de consulter les documents officiels pour se rendre compte de l'importance d'un service dont tout le monde parle parce qu'il est indispensable à tout le monde, et pour se faire une idée du travail qui incombe au service téléphonique qu'il faut améliorer constamment, personne n'en doute, et l'Administration la première. Dans l'exposé de la situation générales de l'Algérie en 1922, présenté aux Délégations financières par M. Steeg, gouverneur général, où nous avons pris les renseignements afférents à l'année 1922, et que nous venons de donner, il est indiqué aussi que le nombre de communications échangées par les lignes interurbaines, exception faite, par conséquent, des conversations locales, avait été, pour le département d'Alger, de 4,190.000 ; pour Constantine, de 3,368,000, et pour Oran, de 2,178,000.
Si l'on remarque, en outre, que pour l'année 1922 seulement, le nombre des abonnés s'est accru de 825 et qu'il a été construit 853 kilomètres de lignes, on ne peut méconnaître que non seulement le trafic a été considérable, mais aussi qu'un effort sérieux a été fait quant à la constitution de nouvelles communications.



M. Treuillé, chef du Service des Postes, Télégraphes et Téléphones d'Algérie au Gouvernement général.

Mais il faut bien se persuader que cet effort, s'il a pu améliorer une situation très tendue, ne pouvait pas résoudre toutes les difficultés qui existaient et dont l'origine tient à la constitution d'un réseau de lignes faite pour ainsi (lire, au hasard sans programme d'ensemble répondant aux besoins réels du service ; l'arrêt toute construction, pendant les années de guerre, a encore, singulièrement compliqué la situation.

Faire face à un trafic qui s'accroît sans cesse, compenser par des travaux hâtifs, l'insuffisance des moyens de communications, constituer de nouvelles voies, au résumé, créer un réseau rationnel : voilà l'œuvre qui incombe à l'Administration.

Grâce aux décisions des Assemblées financières, qui ont bien compris l'intérêt qui s'attache à faciliter les communications téléphoniques, le programme qu'elles ont adopté en 1920 est en voie d'exécution.

Le nombre de lignes doit être augmenté, des lignes transversales dégageant les centraux et évitant des bureaux intermédiaires doivent être construites, et, enfin, le réseau doit être complété par l'installation du téléphone dans les localités où il n'existe pas encore.

Mais tout ne peut être fait à la fois ; la construction des lignes ne peut dépasser un certain nombre de kilomètres par an et il y a aussi et surtout des difficultés qui n'apparaissent pas aux yeux de tous pour obtenir les approvisionnements d'un matériel spécial.

C'est donc une tâche importante qu'il faut prévoir et dont les effets ne seront appréciés que lorsque les travaux envisagés auront été exécutés.

A Alger, comme à Oran et à Constantine, le service urbain est fait au moyen d'un « **multiple** » sur lequel arrivent les lignes des abonnés.

Nous ne décrivons pas les nombreux organes, très délicats, devant fonctionner sous l'influence de courants relativement faibles pour arriver à établir la communication entre deux abonnés ; il faudrait entrer dans les explications d'ordre technique qui ne sauraient trouver leur place ici ; mais on conçoit facilement, lorsqu'on connaît le détail de tous ces organes dont le réglage exige des soins constants et une surveillance de tous les instants, que des dérangements passagers se produisent et que les abonnés ne s'expliquent pas, attribuant, par erreur, aux téléphonistes des difficultés momentanées dont la cause est, d'une manière générale, un dérèglement de l'appareil de l'abonné ou d'un de ces nombreux organes accessoires, mais indispensables ; situation ignorée aussi bien de la téléphoniste que de l'abonné et qui trop souvent occasionne des malentendus ou des pertes de temps.

Aussi ne peut-on que recommander aux abonnés, que lorsque ces difficultés se produisent, de prévenir le service, la dame surveillante notamment, en utilisant le poste d'un autre abonné ou celui d'une cabine publique ; c'est le seul moyen pratique et rapide de provoquer une vérification du poste et les réparations nécessaires.

Le téléphone a d'autres difficultés ; en dehors des appareils, il y a les lignes.

- Dans les réseaux des villes, les câbles souterrains sont sujets aussi à des dérangements ; un trou dans la gaine de plomb qui protège les câbles peut se produire et l'humidité arrive ainsi à pénétrer dans le câble lui-même met la ligne de l'abonné hors de service, car cette humidité enlève l'isolement indispensable à chaque paire de conducteurs constituant les lignes des abonnés, isolés les uns des autres par des enroulements en papier.

- Dans le service interurbain, les lignes aériennes sont, elles aussi, soumises à des épreuves continuelles diminuant leur isolement, condition essentielle d'une bonne communication : bris d'isolateurs, rupture des fils par suite des chutes de branches d'arbres, orages, vent renversant les poteaux, en un mot tout ce qui peut porter atteinte au bon fonctionnement des communications.

En ce qui concerne les bris des isolateurs, véritables cibles utilisées par les jeunes indigènes, sait-on que l'on a compté plus de 20,000 cloches brisées dans une année ?

Nous donnons ci-dessous l'aspect d'un organe, appelé le « **répartiteur** général », sur lequel arrivent à Alger les lignes téléphoniques ; il est donc placé entre, les postes des abonnés et le « **multiple** », qui a pour rôle à mettre les lignes des abonnés, venues des différents points de la ville, à la place indiquée par leurs numéros d'appel.



Répartiteur.

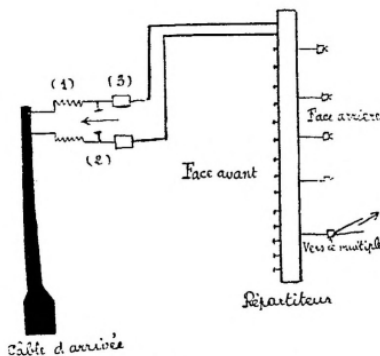
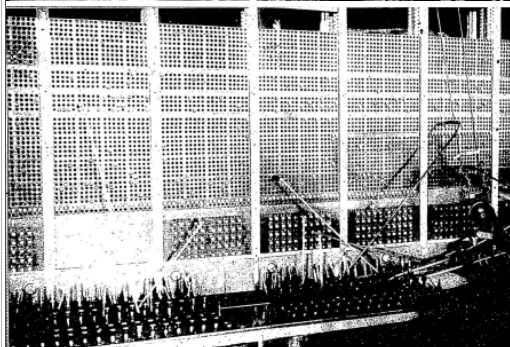


Schéma du Répartiteur.



La photographie représente une vue d'une partie de la salle du « **multiple** » d'Alger,

Les lignes d'abonnés, groupées par câbles de 56 ou 112 paires de conducteurs, traversent, dès leur sortie du câble, des organes de protection composés d'un coupe-circuit à plomb fusible, un paratonnerre et d'une bobine thermique, et sont ensuite fixées sur des plots doubles placés sur une réglette verticale sur la face avant du répartiteur.

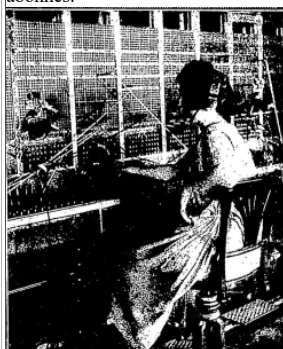
La face arrière du répartiteur porte également des réglottes de 100 plots douilles, placées horizontalement, et correspondant aux 100 numéros du tableau ; les réglottes portent elles-mêmes les numéros des différents tableaux.

La liaison entre les deux faces du répartiteur, c'est-à-dire entre les lignes venant des abonnés (face avant) et des lignes allant au multiple (face arrière) est faite à l'aide d'un

cordon souple à deux conducteurs.

Les appareils du multiple recevant les abonnés de la ville et composé de tableaux ajoutés et liés les uns aux autres suivant l'augmentation des abonnés sont actuellement au nombre de près de 4,000.

En terminant cet exposé sommaire du service téléphonique, nous indiqueront le rôle des téléphonistes donnant les communications au bureau central d'Alger et nous exprimerons quelques conseils qui, s'ils étaient suivis, faciliteraient le service, permettraient d'activer les communications et, car conséquent, profiteraient à l'ensemble abonnés.



Une téléphoniste dessert de 80 à 100 abonnés. Elle dispose de 16 paires de fiches lui permettant d'établir 16 communications.

Quand elle reçoit l'appel d'un abonné, elle lui répond en disant : « J'écoute ».

Aussitôt que celui-ci lui a demandé la communication qu'il désire, elle s'assure si l'abonné demandé est libre. Si elle entend une vibration dans son récepteur, que ce dernier est en communication. Elle en informe aussitôt le demandeur en lui disant : « Tel numéro pas libre » Si elle n'entend aucune vibration, elle fait un appel et se relire pour répondre à d'autres abonnés. Elle en sert deux ou trois et revient sur la communication établie.

Dans le cas où le numéro demandé n'a pas répondu, elle en informe le demandeur et avise la surveillante de cette non-réponse.

Il est indispensable que les abonnés aient un peu de patience en ne rappelant pas trop vite quand ils n'ont pas obtenu, sur le champ, leur communication, la téléphoniste ayant, comme il est dit plus haut, 80 à 100 abonnés à desservir. Ils doivent s'abstenir d'engager une conversation quelconque avec la téléphoniste qui les dessert, celle-ci n'ayant pas une seconde à perdre. S'ils ont une réclamation à formuler c'est à la surveillante qu'ils doivent l'adresser.

Le travail d'une téléphoniste est très ingrat et surtout très pénible. A certaines heures de la journée, elle donne, sur certains tableaux, plus de 200 communications à l'heure. Si les abonnés procédaient toujours régulièrement, en se conformant aux prescriptions figurant à l'Annuaire, pages 5, 6, 7 et 8, les téléphonistes seraient moins surmenées et elles pourraient répondre plus rapidement. Il y a un intérêt général à ce que les indications données par l'Administration aux abonnés soient suivies ; toute perte de temps entraîne des retards et ces retards se répercutent sur d'autres abonnés qui sont soumis ainsi à une plus longue attente ; enfin, un oubli fréquent dont se plaignent les téléphonistes, c'est celui du signal de fin de conversation. Cet oubli oblige la téléphoniste à des manœuvres qui pourraient être évitées au profit d'autres communications.

Dans le journal La Tafia : journal de l'arrondissement de Tlemcen du 22 Aout 1883, on y lisait

Le Téléphone à Oran. —

D'après les renseignements qu'on nous a communiqués, les grands services administratifs vont être pourvus d'appareils téléphoniques qui rendent tant de services. C'est là croyons-nous, une bonne idée de la part des fonctionnaires ; leur tâche ne se fera que plus rapidement. On ne saurait trop vulgariser l'application de cette utile invention.

Incendie du centre de Oran Décembre 1926 vu dans "Les Annales coloniales"

Au central téléphonique d'Oran M. Escande, ingénieur en chef des P. T. T. à Alger, est parti pour Oran, afin de diriger les travaux dont l'urgence s'imposait après le grave incendie du central téléphonique. Dès son arrivée, des équipes d'ouvriers spécialistes se sont mises à œuvre afin de rétablir les communications téléphoniques dans un délai minimum. Ce travail a été rendu plus facile en raison du bon état de l'appareil répartiteur qui, heureusement, n'avait pas été endommagé. 50 postes d'abonnés ont été installés rapidement, ce qui a permis de rétablir presque immédiatement les relations téléphoniques entre Oran et ses villes du département. De plus, 75 abonnés, y compris les cabines publiques, ont déjà leurs postes rétablis.

Toutes les mesures sont prises pour que la réfection soit totale le plus rapidement possible.

Il faut donc espérer que toute trace de ce sinistre aura bientôt disparu et que les relations seront normales non seulement dans le département, mais encore avec l'extérieur.

CENTRAL TÉLÉPHONIQUE D'ORAN

L'Afrique du Nord illustrée du 26 Novembre 1927

Nos lecteurs — en particulier nos lecteurs oranais — ont encore présent à la mémoire l'incendie qui, dans la matinée du 27 novembre 1926, anéantit avec une rapidité foudroyante, et ce en dépit de l'admirable dévouement des sauveteurs, le Central téléphonique d'Oran.

Nous avons publié à l'époque quelques clichés des ruines lamentables accumulées par le feu.

Nous présentons aujourd'hui, un aspect certes autrement réjouissant du Central entièrement rénové avec une précision et une célérité d'autant plus louables qu'il s'agissait de manipuler et de reconstituer des appareils d'une extrême complexité.

Les nouveaux multiples sont à batterie centrale intégrale et à appel automatique. Ils ont été fournis par l'**A.O.I.P.** (Association des Ouvriers en Instruments de précision).

- **Le meuble urbain**, susceptible de recevoir **3.600** abonnés, se compose de :

24 groupes dont 20 actuellement en service ;

2 tables de surveillantes et

1 table de renseignements.

- **Le meuble interurbain**, moins important, comporte :

12 groupes équipés de façon à desservir 80 circuits interurbains ;

1 service d'annotrices à 6 positions d'opératrices ;

1 table de surveillantes ;

1 table d'essais et mesures.

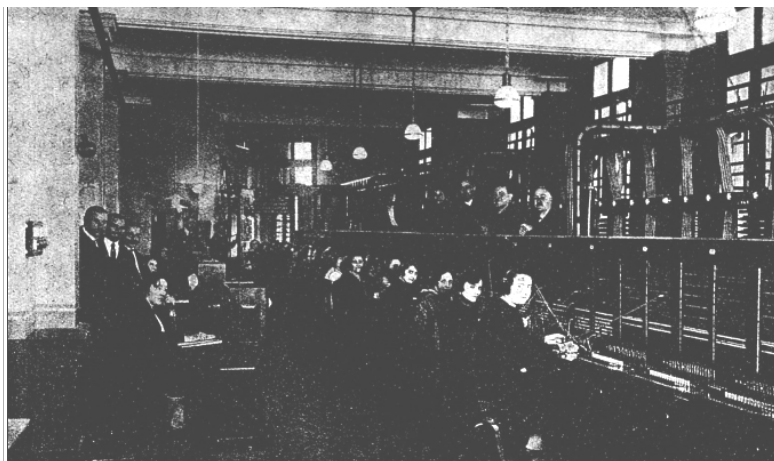
En prévision d'un prochain développement des circuits et d'une large extension des communications départementales et interdépartementales, 6 autres groupes, attendus sous peu, seront montés incessamment.

En raison des délais exigés pour l'expédition du matériel, le montage de ces deux meubles n'a commencé qu'au début d'avril.

En particulier le câblage, travail long et délicat et qui portait sur plus de 20.000 mètres de tronçon comportant 42 ou 63 fils, n'a pu être amorcé que le 1^{er} juin, le premier essai de câbles n'étant parvenu à Oran que le 29 mai.

Le 4 août, 1 200 postes étaient mis en service.

Les 1 600 autres ont été rattachés au Central dès que la révision sommaire de leurs installations et de leurs lignes l'a permis.



ORAN. — Le Central téléphonique : le Meuble urbain en service.

CENTRAL TÉLÉPHONIQUE DE TLEMCEN

L'Administration des P. T. T. procède également dans cette ville à l'installation d'un multiple à batterie centrale intégrale et à appel automatique capable de desservir un millier d'abonnés.

Fourni comme les précédents, par l'A.O.I.P., ce meuble provisoirement équipé pour recevoir **300 postes** comprend :
2 groupes urbains ; 4 groupes interurbains ; 1 table d'essais et mesures ; 2 positions annotatrices et 1 table de surveillantes.

Le montage de ce meuble a commencé le 15 novembre.

E. B.

19 mars 1928, inauguration de la ligne téléphonique Paris - Alger [M. Bokanowski au téléphone à Paris].



Source : archives de la Bibliothèque nationale de France



Source : archives de la Bibliothèque nationale de France

Le 19 mars 1928, marque la première communication téléphonique entre la France et l'Algérie Française, obtenue par voie entièrement manuelle.

Cette première conversation se déroule, à Paris, dans le bureau de M. le Ministre des PTT - Maurice Bokanowski, en présence, notamment de M. le Directeur de l'Exploitation Téléphonique - Henri Milon.

La conversation est obtenue, à partir de Paris à 10H36, par voie entièrement manuelle, au départ du bureau de M. le Ministre des PTT, raccordé au Centre Téléphonique Ségur ; l'appel étant transféré au Centre Téléphonique Louvre par voie manuelle, puis, transféré au Bureau Central Radio (BCR) sis rue Montmartre, puis transmis par câble Liaison Souterraine à Grande Distance (LGD), à la station Radio de Sainte-Assise, laquelle transmet la communication téléphonique suivant la nouvelle technique dite des ondes courtes projetées.

La station Radio d'Alger (à proximité de la Colonne Viroil), distante de 1500 km, transmet la communication par liaison filaire au Centre Téléphonique d'Alger. La communication est transférée par voie manuelle au Centre Téléphonique du Gouvernement général de l'Algérie, jusqu'au bureau de M. le Gouverneur général.

M. le Ministre des PTT - **Maurice Bokanowski** entrera en contact avec M. le Gouverneur général en Algérie - **Pierre Bordes**.

DEPARTEMENTS	NOMBRE d'abonnés au 1 ^{er} janvier 1930	NOMBRE d'abonnés au 1 ^{er} janvier 1931	AUGMENTA- TIONS
Alger	12.525	13.704	1.179
Oran	7.724	8.685	961
Constantine	5.154	5.426	272
Totaux	25.403	27.815	2.412

Situation en 1930

Dès 1930, **Blida** était équipée du téléphone automatique, puis ce fut le tour de **Bel-Abbès, Sétif, Tiaret, Mas, Mostaganem, Oran, Constantine, Bône**. L'installation d'Alger, qui présentait un travail considérable, vient d'être terminée et sera mise en service dans quelques semaines.

Dans toute l'Algérie, les abonnés se répartissent en réseaux locaux urbains et ruraux dont le nombre était déjà de près de 500 en 1914 pour dépasser 1000 en 1944, on comptera ensuite 1188 réseaux téléphoniques.

Un vaste maillage de liaisons interurbaines joint tous ces abonnés, il va depuis la ligne téléphonique simple à 2 fils sur poteaux jusqu'au câble souterrain à très grande capacité d'écoulement de plusieurs centaines de communications simultanées.

Ce réseau déploie plus de 150.000 km de fils aériens et 2.000 km de câble à grande distance, et fait appel à tous les procédés techniques modernes susceptibles d'augmenter le rendement des liaisons.

L'outillage des centraux téléphoniques s'est considérablement amélioré comme en France

Constitué à l'origine par de simples tableaux manuels, il comporte ensuite **15 centraux automatiques** desservant 58 des abonnés et plusieurs multiples manuels.

Une **soixantaine** de bureaux sont équipés de l'**automatique rural**. Le **système R6** utilisé est très intéressant parce que, comme en zone rurale en France, il permet aux abonnés des campagnes d'obtenir des communications téléphoniques à toute heure du Jour et de nuit est en voie d'extension.

En 1932 Le central automatique d'Oran est bientôt terminé, le vieux centre manuel va être remplacé par un centre urbain automatique, les communications vers l'extérieur à Oran seront toujours effectuées par des opératrices
vu dans L'Afrique du Nord illustrée du 16 janvier 1932

Le nouveau Central télégraphique et téléphonique est en voie d'achèvement.

Sis à l'angle des rues Alsace-Lorraine et Floréal Mathieu et mitoyen avec les propriétés Dahan, Illouz, Babet et Brotons, cet immense bâtiment, dont la nécessité se faisait sentir depuis longtemps, sera, pense-t-on, complètement équipé et **prêt à fonctionner dans le premier semestre de 1932.**

Il comprendra :

Au sous-sol : un magasin où se'ont entreposés les matériaux et fournitures nécessaires à la marche du service ; une salle des accumulateurs, une poulies archives périmées, un dépôt de combustibles, etc. Au rez-de-chaussée : une salle du télégraphe, une de comptabilité télégraphique, une des expéditions, une salle d'attente pour les facteurs, le bureau du chef de centre, etc..

Au 1^{er} étage : **une salle de l'interurbain** où aboutiront et d'où partiront toutes les communications autres que celles de la ville, une station de relais et des salles de repos pour le personnel.

Au 2nd étage : **une salle de l'automatique**, un l'épartiteur, une comptabilité téléphonique, des salles d'archives et autres dépendances.

Au 3rd étage : les logements du receveur du Télégraphe et du receveur du Téléphone.

C'est M. Ducuing, architecte, qui a été chargé de la construction de cet immeuble.

Ajoutons, pour être complet, que la mise en fonction de ce nouveau Central innovera, à Oran, le téléphone automatique pour les communications urbaines.

Le public enregistrera certainement avec joie la création de l'automatique dont les résultats pratiques, appréciés déjà partout ailleurs où il est installé, prouvent que cette nouvelle formule est celle de l'avenir.



ORAN. Le nouveau Central téléphonique

Aménagement de la route des Planteurs.

La route dos Planteurs, récemment aménagée, offre enfin maintenant un accès facile aux autos et autres véhicules, grâce à l'ouverture pratiquée dans le mur qui contourne la ville à proximité du Petit Santon.

Le vaste immeuble qui loge tous les services présente l'aspect d'une maison de rapport où tout a été aménagé pour l'air et le confort.

La promenade des Planteurs, qui est une des plus belles parures de la grande cité de l'Ouest, deviendra ainsi plus facile d'accès et par cela même plus agréable aux nombreux touristes qui ne quittent jamais la ville sans avoir admiré du haut du Belvédère, le magnifique panorama d'Oran.

Les Oranais qui aiment particulièrement leur ville pour tous les attraits et charmes qu'elle offre à ceux qui les connaissent, apprécieront certaine.

Extrait de l'**Echo d'Alger** du 4 octobre 1932
"Ce nouveau Central, qui dresse son imposante bâtisse rue Alsace-Lorraine, est entré en service dans la nuit de samedi à dimanche.
Le câble 1932 est branché sur ce Central. Le câble 1892 ne sera branché que plus tard. Les services téléphoniques continueront à fonctionner à la Grande-Poste."

- 1937**
- mise en service à **Meknès** d'un central téléphonique multiple extensible à batterie centrale, comportant 1.400 lignes d'abonnés et pouvant en desservir 3.000.
 - travaux d'extension en cours à Casablanca de 1000 lignes et à Rabat de 500 lignes, pour augmenter la capacité des centraux téléphoniques.

Si le télégraphe est en régression. le trafic téléphonique. au contraire, n'a cessé de croître.
En effet, le nombre de communications téléphoniques qui était de l'ordre de 30 millions en 1927 est passé à 55 millions en 1947 : il dépasse 60 millions pour 1950, dont 18 millions de communications interurbaines contre 6 millions en 1927.

2 juillet 1938 Mise en service du centre R6 à Alger



Baies d'abonnés du central R6

Echo d'Alger du 24-5-1938,

La mise en service à Alger du téléphone automatique

Une visite des installations modernes

Après les liaisons radiotéléphoniques bilatérales France-Algérie et l'installation d'un réseau de câbles téléphoniques souterrains reliant Alger aux principaux centres des départements voisins, l'Administration algérienne des P.T.T. (à la tête de laquelle préside un polytechnicien ; M. Escande, jeune et actif directeur, brillamment secondé pour la partie technique par M. Lelluch, également polytechnicien et ingénieur en chef des P.T.T.) va compléter son équipement moderne par la prochaine mise en service du téléphone automatique.

De plus en plus l'automatisme tend à s'imposer dans tous les domaines de la vie publique et le téléphone ne devait pas échapper à cette évolution.

Dès 1930, Blida était équipée du téléphone automatique, puis ce fut le tour de Bel-Abbès, Sétif, Tiaret, Mascara, Mostaganem, Oran, Constantine, Bône. L'installation d'Alger, qui présentait un travail considérable, vient d'être terminée et sera mise en service dans quelques semaines.

Par une aimable attention de MM. Escande et Lelluch, nous avons été conviés à une très intéressante visite du nouvel équipement, visite des plus instructives grâce aux nombreux renseignements fournis par les ingénieurs de l'Administration, MM. Lelluch et Dèzes, et de la Compagnie des téléphones Thomson-Houston, MM. Delpoux et Charvet, qui a construit et installé les organes automatiques.

L'ancien téléphone dit manuel

Au préalable, donnons quelques explications sur le fonctionnement du téléphone que, pour la commodité de notre exposé, nous appellerons téléphone manuel et qui, depuis plus de trente ans, a assuré cet important service public.

Tous les abonnés d'Alger, dont le nombre atteint dix mille, sont raccordés à la Grande Poste sur deux multiples, l'un en batterie locale pouvant recevoir 7.000 abonnés, l'autre en batterie centrale recevant 3.000 abonnés.

Au central, les téléphonistes sont assises devant des panneaux meublés de tablettes horizontales percées d'innombrables trous appelés jacks ou prise femelle. A ces panneaux aboutissent les lignes d'abonnés qui s'épanouissent en un certain nombre de dérivation appelées « multiplage ». Dans le bas des panneaux arrivent également un certain nombre de lignes d'abonnés (100 sur le meuble à batterie locale et 180 sur le meuble à batterie centrale). L'opératrice, assise devant ce panneau, a à surveiller et à répondre aux appels des abonnés précités. Ces appels se manifestent par l'allumage d'une petite lampe. La téléphoniste dispose de seize cordons souples, appelés diodes, qui lui servent à établir les connexions entre abonnés et les autres services.

Lorsque l'un de ces abonnés appelle le central, la lampe commandée par son circuit s'allume. L'opératrice répond et, en même temps que son correspondant, annonce son numéro, elle approche la fiche libre du cordon diode vers le groupe des mille et des centaines annoncées et, dès lors, elle a vite fait de trouver en face des dizaines et de l'unité terminant le numéro demandé.

La communication établie, l'abonné provoque, soit par le raccrochage de son combiné, soit par un tour de manivelle, soit en appuyant sur le bouton d'appel, l'allumage d'une autre lampe dite de fin de communication, ce qui avertit l'opératrice qui n'a plus qu'à assurer de la fin de conversation.

Lorsqu'un abonné demande à correspondre avec l'interurbain, l'opératrice du tableau dispose d'un certain nombre de jacks lui permettant de passer son abonné au service de « l'inter », où une opératrice inscrite à la demande sur une fiche, ces fiches, après classement par localité, sont remises par les bouillottes aux opératrices interurbaines desservant les localités demandées.

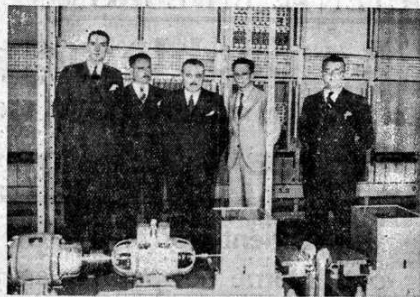
Le téléphone automatique

Le téléphone automatique est un merveilleux mécanisme, actif, précis, discret et infatigable qui remplace les yeux, les oreilles, les bras et le cerveau des téléphonistes. Tout cela, grâce au simple fonctionnement de petits électro-aimants classiques, commandés directement par l'usager, sans aucune autre intervention, tout au moins en ce qui concerne les communications urbaines et, bien sûr, celles de la périphérie algérienne.

Comme nous l'avons fait pour le téléphone manuel, nous allons donner quelques explications élémentaires sur le principe de fonctionnement de l'automatique.

Tous les appareils installés chez les abonnés sont munis d'un cadran d'appel constitué par un disque percé de dix trous en face desquels sont inscrits dix chiffres.

Pour appeler un correspondant, il suffit, après avoir décroché le récepteur et entendu dans l'écouteur un signal l'invitant à numéroté, d'introduire le doigt successivement dans les trous du disque mobile, correspondant au chiffre formant le numéro de l'abonné demandé et de faire tourner chaque fois le disque, dans le sens des aiguilles d'une montre, jusqu'à une butée d'ar-



De gauche à droite : MM. Lelluch, ingénieur en chef des P.T.T. ; Charvet, ingénieur de la Thomson ; Escande, directeur des services algériens des P.T.T. ; Dèzes, ingénieur des P.T.T. ; Delpoux, ingénieur en chef de la Compagnie Thomson.

ret, puis de l'abandonner pour qu'il revienne de lui-même à son point de départ.

Ces simples manœuvres actionnent chaque fois des électro-aimants formant relais. Dès le décrochage de son récepteur, l'usager connecte automatiquement sa ligne sur un enregistreur qui enregistre les chiffres composés par l'abonné et les retransmet, commandant ainsi toujours automatiquement les sélections successives jusqu'à la connexion avec le correspondant demandé. Dès ses man-



Ensemble d'un mécanisme complet de l'automatique qui remplace les yeux, les oreilles, les bras et le cerveau d'une téléphoniste.

manipulations terminées, le demandeur perçoit dans l'écouteur un signal d'attente indiquant que ses ordres sont en train de s'exécuter et, si tôt après, un signal très caractéristique dénommé « retour d'appel », l'informant que la sonnerie du poste appelé est actionnée.

Si le poste est occupé, un autre signal à cadence musicale lente dit « signal d'occupation » se fait entendre et



Vue d'une partie du réparateur

le demandeur n'a plus qu'à raccrocher et à rappeler quelques instants après. Pour obtenir automatiquement l'interurbain, les renseignements ou les réclamations, le demandeur, après avoir décroché son microphone, n'a qu'à entraîner deux fois le disque mobile en composant les chiffres indiqués au cadran même.

L'interurbain a, par exemple, le chif-

fre 10. Après l'établissement de cette combinaison, l'abonné se connecte directement et directement relié avec l'inter sans passer par l'annoteur, ce qui est un gain de temps appréciable. L'opératrice de l'inter, après avoir noté le numéro demandé, prie alors son correspondant de raccrocher et l'appelle quelques instants après ; ce rappel est fait pour s'assurer l'identité du demandeur et éviter que des « resquilleurs » empruntent le numéro d'un abonné ayant des provisions pécuniaires de communications interurbaines au frais de l'abonné prédict.

Cette nouvelle disposition de l'interurbain permet un écoulement plus rapide du trafic car si l'opérateur ne peut obtenir immédiatement la communication demandée, elle note et passe l'instance, grâce à un minuscule tapis roulant, à l'une de ses collègues spécialisées pour l'établissement de ces communications différées.

Toutes les communications urbaines ou interurbaines seront payantes

Toutes les communications urbaines, sauf celles à destination des services spéciaux (numéros à deux chiffres) seront payantes ; elles vendront s'ajouter au fait qu'actuellement en pratique, mais ce dernier sera réduit dans de sensibles proportions. Un compteur sera automatiquement le nombre de conversations urbaines de chaque demandeur. En effet, les communications entre abonnés urbains s'établissent automatiquement sans le secours d'une opératrice. Ainsi, à l'en charge, un compteur d'inscrire chaque conversation.

Le montage de l'automatique s'est fait, sans interrompre ni gêner le service quotidien du téléphone manuel, sous la direction de M. Charvet, ingénieur de la Compagnie Thomson-Houston, adjudicataire de ces installations, et avec le concours des services techniques des P.T.T. sous le contrôle de M. Dèzes, ingénieur des P.T.T.

Quelques détails supplémentaires. Si l'on ajoutait bout à bout les circuits des abonnés algériens du téléphone, on pourrait facilement établir un circuit qui ferait un tour complet de la terre. Il y a en effet 40.000 kilomètres de lignes à deux conducteurs.

Toutes ces lignes arrivent aux extraux par de gros câbles qui aboutissent à des tunnels. De là, ces câbles sont amenés dans un ordre parfait jusqu'aux salles des répartiteurs, où les circuits d'abonnés s'épanouissent, classés par centaines sur des châssis où chaque ligne est protégée par des fusibles, des parafoudres, des bobines thermiques. En outre, des lampes d'alarme signalent, automatiquement, les avaries sur chaque section.

Dans ces salles se trouvent des tables de contrôle et de mesure de haute précision qui permettent de déterminer rapidement la cause et le lieu d'un dérangement.

Dans chaque central automatique, des tables identiques assurent, de même, la localisation de tous mauvais fonctionnement des organes automatiques.

Si l'on sait que dans un simple cadre des circuits de l'automatique, cadre de 80 centimètres au carré, il y a 24.000 connexions soudées, l'on appréciera le rôle et l'importance de ces tables de contrôle qui, cependant, sont rarement mises au travail.

En terminant, signalons que l'Administration s'efforcera de réaffecter le plus grand nombre possible de téléphonistes dont l'emploi sera vacant par suite de la nouvelle installation. Rappelons tout particulièrement M. Escande, directeur des services algériens des P.T.T. ; M. Lelluch, ingénieur en chef des P.T.T. ; et M. Delpoux, ingénieur en chef de la Compagnie Thomson-Houston d'Algérie, pour l'amabilité avec laquelle ils nous ont documenté.

Fred BEDEIL.

Le téléphone automatique fonctionne à Alger depuis hier soir

Nouvelles recommandations

Le gouverneur général informe les intéressés qu'en raison de la mise en service des centraux automatiques d'Alger, qui a eu lieu hier à 21 heures, les abonnés ne sont instamment invités, pour éviter tout mécompte dans l'établissement de leurs communications, de bien vouloir se conformer exactement aux prescriptions suivantes :

1° Ne se servir, pour appeler le central ou pour répondre aux appels du central, que des appareils munis du cadran ;

2° Avant de numéroté, décrocher l'appareil, porter l'écouteur à l'oreille et attendre de percevoir le signal de numérotage (tonalité musicale continue).

Ne jamais laisser l'appareil décroché sans effectuer le numéro de l'abonné que l'on désire obtenir.

En cas d'erreur dans la numérotation, raccrocher immédiatement l'appareil, puis renouveler l'appel en se conformant aux indications ci-dessus ;

3° N'appeler les abonnés d'Alger qu'au moyen des numéros figurant à l'annuaire 1938. Tout appel d'abonné devra comporter cinq chiffres ;

4° Demander les communications interurbaines en composant le numéro 10. Utiliser pour obtenir les services spéciaux les numéros à deux chiffres figurant sur la plaquette centrale du cadran de votre appareil ;

5° A la fin de la communication, raccrocher l'appareil ;

6° Ne jamais agiter le crochet commutateur.

La non-observation de l'une quelconque de ces prescriptions pourra faire considérer leur poste comme en dérangement et pourra entraîner par suite la coupure de leur ligne.

Les abonnés sont invités à lire très attentivement la notice relative à l'emploi des appareils téléphoniques automatiques (postes simples et tableaux), notice imprimée en tête de l'annuaire 1938, pages 6 à 10.

Enfin, la date à partir de laquelle le nouveau régime d'abonnement sera applicable (nouvelles relevances d'abonnement) et taxation au tarif réglementaire des communications urbaines) est fixée, pour chaque abonné, à l'expiration de son trimestre d'abonnement en cours.

Exceptionnellement, les abonnés qui ont fait réaliser des installations téléphoniques spéciales et qui désirent être placés sous le nouveau régime d'abonnement à partir du 1^{er} juillet 1938, peuvent obtenir satisfaction en adressant une demande à M. le Directeur des Postes, Télégraphes et Téléphones du département d'Alger.

Quelques numéros à retenir

Pompiers (rue Bruce).....	371.21
— (poste des quais).....	371.22
— (poste Billard).....	371.23
Hôpital civil	600.43
Hôpital militaire	270.60
Police (commissariat central)	380.62
Mairie d'Alger	286.00
Préfecture	300.73
Gouvernement général ...	323.40
L'« Echo d'Alger »	373.50

Pour alerter les sapeurs-pompiers

Le numéro 371.21 (4 lignes) formé au téléphone alerte les pompiers pour toutes les demandes de secours (incendie, sinistre, asphyxie, etc.).

Abonnés du téléphone, relevez ce numéro et si, éventuellement, vous ou vos voisins avez besoin du secours des sapeurs-pompiers, vous ne perdrez pas un temps précieux à effectuer des recherches sur l'annuaire téléphonique. La rapidité des secours est fonction de cette observation.

Après les liaisons radiotéléphoniques bilatérales France-Algérie et l'installation d'un réseau de câbles téléphoniques souterrains reliant Alger aux principaux centres des départements voisins, l'Administration algérienne des P.T.T. (à la tête de laquelle préside un polytechnicien ; M. Escande, jeune et actif directeur, brillamment secondé pour la partie technique par M. Lelluch, également polytechnicien et ingénieur en chef des P.T.T.) va compléter son équipement moderne par la prochaine mise en service du téléphone automatique.

De plus en plus l'automatisme tend à s'imposer dans tous les domaines de la vie publique et le téléphone ne devait pas échapper à cette évolution.

Dès 1930, Blida était équipée du téléphone automatique, puis ce fut le tour de Bel-Abbès, Sétif, Tiaret, Mas, Mostaganem, Oran, Constantine, Bône. L'installation d'Alger, qui présentait un travail considérable, vient d'être terminée et sera mise en service dans quelques semaines.

Par une aimable attention de MM. Escande et Lelluch, nous avons été conviés à une très intéressante visite du nouvel équipement, visite des plus instructives grâce aux nombreux renseignements fournis par les ingénieurs de l'Administration, MM. Lelluch et Dèzes, et de la Compagnie des téléphones Thomson-Houston, MM. Delpoux et Charvet, qui a construit et installé les organes automatiques.

L'ancien téléphone dit manuel

Au préalable, donnons quelques explications sur le fonctionnement du téléphone que, pour la commodité de notre exposé, nous appellerons téléphone manuel et qui, depuis plus de trente ans, a assuré cet important service public.

Tous les abonnés d'Alger, dont le nombre atteint dix mille, sont raccordés à la Grande Poste sur deux multiples, l'un en batterie locale pouvant recevoir 7.000 abonnés, l'autre en batterie centrale recevant 3.000 abonnés.

Au central, les téléphonistes sont assises devant des panneaux meublés de tablettes horizontales percées d'innombrables trous appelés jacks ou prise femelle. A ces panneaux aboutissent les lignes d'abonnés qui s'épanouissent en un certain nombre de dérivation appelées « multiplage ». Dans le bas des panneaux arrivent également un certain

nombre de lignes d'abonnés (100 sur le meuble à batterie locale et 180 sur le meuble à batterie centrale). L'opératrice, assise devant ce panneau, a à surveiller et à répondre aux appels des abonnés précités. Ces appels se manifestent par l'allumage d'une petite lampe. La téléphoniste dispose de seize cordons souples, appelés dicordes, qui lui servent à établir les connexions entre abonnés et les autres services.

Lorsque l'un de ces abonnés appelle le central, la lampe commandée par son circuit s'allume. L'opératrice répond et, en même temps que son correspondant énonce son numéro, elle approche la fiche libre du cordon dicorde vers le groupe des mille et des centaines annonces et, dès lors, elle a vite fait de se trouver en face des dizaines l'unité terminant le numéro demandé.

La communication prenant fin, l'abonné provoque, soit par le raccrochage de son combiné soit par un tour de magnéto, soit en appuyant sur le bouton d'appel, l'allumage d'une autre lampe dite de fin de communication, ce qui avertit l'opératrice qui n'a plus qu'à s'assurer de la fin de conversation.

Lorsqu'un abonné demande à correspondre avec l'interurbain, l'opératrice du tableau dispose d'un certain nombre de jacks lui permettant de passer son abonné au service de " l'inter ", où une annotatrice inscrit la demande sur une fiche, ces fiches, après classement par localité, sont remises par les boulistes aux opératrices interurbaines desservant les localités demandées.

Le téléphone automatique

Le téléphone automatique est un merveilleux mécanisme, actif, précis, discret et infatigable qui remplace les yeux, les oreilles, les bras et le cerveau des téléphonistes.- Tout cela, grâce au simple fonctionnement de petits électro aimants classiques, commandés directement par l'utilisateur, sans aucune autre intervention, tout au moins en ce qui concerne les communications urbaines et, bientôt, celles de la périphérie algéroise.

Comme nous l'avons fait pour le téléphone manuel, nous allons donner quelques explications élémentaires sur le principe de fonctionnement de l'automatique.

Tous les appareils installés chez les abonnés sont munis d'un cadran d'appel constitué par un disque percé de dix trous en face desquels sont inscrits dix chiffres.

Pour appeler un correspondant, il suffit, après avoir décroché le récepteur et entendu dans l'écouteur un signal l'invitant à numéroté, d'introduire le doigt successivement dans les trous du disque mobile correspondant au chiffre formant le numéro de l'abonné demandé et de faire tourner chaque fois le disque, dans le sens des aiguilles d'une montre, jusqu'à une butée d'arrêt; puis de l'abandonner pour qu'il revienne de lui-même à son point de départ.

Ces simples manœuvres actionnent chaque fois des électro-aimants formant relais. Dès le décrochage de son récepteur, l'utilisateur connecte automatiquement sa ligne sur un enregistreur qui enregistre les chiffres composés par l'abonné et les retransmet, commandant ainsi toujours automatiquement les sélections successives jusqu'à la connexion avec le correspondant demandé. Dès ses manipulations terminées, le demandeur perçoit dans l'écouteur un signal d'attente indiquant que ses ordres sont en train de s'exécuter et, sitôt après, un signal très caractéristique dénommé " retour d'appel " l'informerait que la sonnerie du poste appelé est actionnée.

Si le poste est occupé, un autre signal à cadence musicale lente dit " signal d'occupation " se fait entendre et le demandeur n'a plus qu'à raccrocher et à rappeler quelques instants après.

Pour obtenir automatiquement l'interurbain, les renseignements ou les réclamations, le demandeur, après avoir décroché son microphone, n'a qu'à entraîner deux fois le disque mobile en composant les chiffres indiqués au cadran même.

L'interurbain a par exemple, le chiffre 10. Après l'établissement de cette combinaison, l'abonné sera automatiquement et directement relié avec l'inter sans passer par l'annotatrice, ce qui est un gain de temps appréciable. L'opératrice de l'inter, après avoir noté le numéro demandé, prie alors son correspondant de raccrocher et l'appelle quelques instants après ; ce rappel est fait pour s'assurer de l'identité du demandeur et éviter que des " resquilleurs " empruntant le numéro d'un abonné ayant des provisions puissent obtenir des communications interurbaines au frais de l'abonné précité.

Cette nouvelle disposition de l'interurbain permet un écoulement plus rapide du trafic, car si l'opératrice ne peut obtenir immédiatement la communication demandée, elle note et passe l'instance, grâce à un minuscule tapis roulant, à l'une de ses collègues spécialisée pour l'établissement de ces communications différées.

Toutes les communications urbaines ou interurbaines seront payantes

Toutes les communications urbaines, sauf celles à destination des services spéciaux (numéros à deux chiffres) seront payantes ; elles viendront s'ajouter au forfait actuellement en pratique, mais ce dernier sera réduit dans de sensibles proportions. Un compteur notera automatiquement le nombre de conversations urbaines de chaque demandeur. En effet, les communications entre abonnés urbains s'établissent automatiquement sans le secours d'une opératrice. Aussi a-t-on chargé un compteur d'inscrire chaque conversation.

Le montage de l'automatique s'est fait, sans interrompre ni gêner le service quotidien du téléphone manuel, sous la direction de M. Charvet, ingénieur de la Compagnie Thomson-Houston, adjudicataire de ces installations, et avec le concours des services techniques des P.T.T. sous le contrôle de M. Dèze, ingénieur des P.T.T.

Quelques détails supplémentaires. Si l'on ajoutait bout à bout les circuits des abonnés algérois du téléphone, on pourrait facilement établir un circuit qui ferait un tour complet de la terre. 11 y a en effet 40.000 kilomètres de lignes à deux conducteurs

Toutes ces lignes arrivent aux centraux par de gros câbles qui aboutissent à des tunnels. De là, ces câbles sont amenés dans un ordre parfait jusqu'aux salles des répartiteurs, où les circuits d'abonnés s'épanouissent, classés par centaines, sur des châssis où chaque ligne est protégée par des fusibles, des parafoudres, des bobines thermiques. En outre, des lampes d'alarme signalent, automatiquement, les avaries sur chaque section.

Dans ces salles se trouvent des tables de contrôle et de mesure de haute précision qui permettent de déterminer rapidement la cause et le lieu d'un dérangement.

Dans chaque central automatique, des tables identiques assurent, de même, la localisation de tout mauvais fonctionnement des organes automatiques.

Si l'on sait que dans un simple cadre des circuits de l'automatique, cadre de 60 centimètres au carré, il y a 24.000 connexions soudées, l'on appréciera le rôle et l'importance de ces tables de contrôle qui, cependant, sont rarement mises au travail.

En terminant, signalons que l'administration s'efforcera de réaffecter le plus grand nombre possible de téléphonistes dont l'emploi sera vacant par suite de la nouvelle installation.

Remercions tout particulièrement M. Escande, directeur des services algériens des P.T.T. : M. Lelluch, ingénieur chef des P.T.T. et M. Delpoux, ingénieur en chef de la Compagnie Thomson-Houston d'Algérie, pour l'amabilité avec laquelle ils nous ont documenté.

Fred BEDEIL

De 1962 à 1975, la wilaya était desservie par le système français de type «rotary» d'une capacité de 1.000 lignes. Maghnia, Sebra et Ouled Mimoun, étaient desservies par des autos commutateurs ruraux reliés au centre d'amplification de Tlemcen par câble de la liaison Casa-Oran. (Maghnia: capacité 400 abonnés, Sabra: capacité 50 abonnés, Ouled Mimoun: 50 abonnés, Bensekrane: 50 abonnés, Amieur: 20 abonnés. Sebdu et Remchi, étaient desservies par des standards de capacité 50, alimentés avec des batteries locales reliées par des circuits manuels interurbains via le centre d'amplification de Tlemcen. Ghazaouet et Nedroma, étaient desservies par des standards de capacité 50, alimentés avec des batteries locales reliées par des circuits manuels interurbains, via le centre d'amplification de Tlemcen.

En 1970 la wilaya comptait 1.250 abonnés.

L'année 1976 a vu le lancement du programme de modernisation du réseau téléphonique commuté par l'installation d'un centre automatique de type Crossbar ARF 102 LM Ericsson d'une capacité de 10.000 lignes au chef-lieu de wilaya et d'un centre de transit de type ARM.

En 1978, l'automatisation du réseau téléphonique, a été poursuivie dans les villes par l'installation des centres «ARF 102 LM Ericsson» à Maghnia, Sebdu, Remchi, Nedroma et Ghazaouet avec une capacité de 2.000 lignes chacune et la construction de locaux types appelés communément CT8. En 1980, l'automatisation du réseau téléphonique, a touché les dairates de Sabra et Bensekrane par l'installation des centres de type PC32 (Penta conta) assemblés en Algérie par Sonelec Tlemcen avec une capacité de 1.000 lignes chacune et l'installation d'un centre de type Pentaconta 1.000 d'origine roumaine, à Ouled Mimoun d'une capacité de 2.000 lignes.

Ces équipements ont été installés pour remplacer les ACR devenus obsolètes suite à l'automatisation du réseau commuté de la wilaya.

Au début, les bureaux importants d'Alger ont tous une direction masculine. C'est le cas aussi des bureaux de distribution-entrepôts ainsi que des bureaux télégraphiques. Par contre, tous les petits bureaux de simple distribution de l'Algérois sont sous la responsabilité de femmes (trois veuves et cinq célibataires). On constate cette même division sexuelle des emplois à l'enregistrement. Les bureaux de recette de l'enregistrement d'Alger n'emploient que des hommes mais, sur les six postes de distribution de papiers timbrés d'Alger, cinq sont attribués à des femmes.

Dans les bureaux de poste des petites communes, les dames ou demoiselles des PTT pouvaient être amenées à jouer un rôle qui dépassait celui lié à leur fonction. Ainsi à Berrouaghia sur les hauts plateaux de l'Algérois, au lendemain de la première guerre mondiale, au bureau de poste, le jour de marché, on faisait la queue. Les paysans arabes se pressaient pour toucher ou envoyer un mandat. La postière devenait, alors, conseiller d'affaires, écrivain public et interprète en sabir, car, si sa clientèle ignorait la lecture et un français correct, la préposée ne savait guère que quelques mots d'arabe.

Et quand elles n'étaient pas employées en titre des PTT, mais simplement épouses d'un agent des postes, certaines femmes devaient seconder leur époux dans leurs tâches, au point de le remplacer en cas de besoin. Lors de l'incident de Margueritte, quand, le 26 avril 1901, le village fut investi par une centaine de musulmans révoltés, «le receveur des PTT ayant été enlevé, ce fut sa femme qui donna l'alerte en le remplaçant pour télégraphier dans toutes les directions».

La féminisation des emplois offerts par les PTT s'accroît à mesure qu'on avance dans le XXe siècle.

En 1925, les femmes employées des PTT sont, en Algérie, presque aussi nombreuses que les hommes, puisque le nombre d'agents pour l'ensemble des services est de 3 163 hommes pour 2 393 femmes. Il est vrai qu'à cette époque, les postes de télégraphistes et téléphonistes, jugés au début trop techniques pour être attribués à des femmes, étaient souvent occupés par ces dernières. Au central téléphonique d'Alger à la veille de la seconde guerre mondiale, les standardistes étaient quasiment toutes des femmes.

La Radiotélégraphie Radiotéléphonie.

L'Algérie participe depuis le début de l'apparition de la T.S.F. à la sécurité des navires en mer.

Elle possède à Fort-de-l'Eau une station côtière radio-maritime.

Elle exploite depuis 1927 des liaisons radiotélégraphiques avec la France par le système français Baudot Verdan.

De 1943 à 1945, ALGER a été tête de ligne de plusieurs liaisons radiotélégraphiques internationales très importantes.

Des relations avec la France concédées à des organismes publics ou privés, exploitées au téléimprimeur sont actuellement en service.

Mais c'est surtout en radiotéléphonie que des progrès très nets ont été réalisés.

Dès 1933, une liaison téléphonique France-Algérie a été mise en service. Interrompu pendant les hostilités, le service a repris en 1946 et présente actuellement une grande activité.

Il est assuré par des liaisons modernes à grande puissance offrant 6 voies téléphoniques simultanées.

Le trafic est passé de 28.500 communications en 1946 à 56.500 en 1947 pour atteindre 109.400 en 1950 ; c'est dire la faveur de ce mode de communication qui permet de converser non seulement avec la France mais avec de nombreux pays du monde.

Enfin, des stations de radiotéléphonie avec les bateaux installés à ALGER. ORAN et BONE contribuent à l'amélioration des transports maritimes et à la sécurité des services.

Le service social des P.T.T. Né en 1946.

Ce service est géré par un Comité central et trois Comités départementaux : ses attributions sont multiples : dépistage et lutte contre la tuberculose, surveillance des jeunes, agents au point de vue physique et moral, assistance pré et postnatale, secours d'urgence, prêts d'honneur, postes de secours, colonies de vacances, arbres de Noël, etc... Cette œuvre est encore imparfaite mais, grâce au dévouement de chacun et à la collaboration efficace de toutes les organisations syndicales, ce service se perfectionne progressivement au profit de ceux que la maladie ou le malheur viennent frapper.

Le budget des P.T.T.

Le Service algérien des P.T.T. supporte des charges très lourdes : traitements de personnel supérieurs en moyenne de 15 % à ceux de la Métropole, indemnités spéciales, frais de transport et d'entretien élevés en raison de la topographie du pays et de la dispersion des usagers. etc... Malgré cela. l'Administration des P.T.T. en Algérie présente un bilan dans lequel le montant des dépenses ne l'emporte sur celui des recettes que de 9 %. On peut donc affirmer que sans ces charges spéciales, le budget algérien des P.T.T. serait, non seulement équilibré, mais légèrement bénéficiaire.

Telle est résumée la vie d'un service dont l'activité s'étend à tous les domaines et qui est fier d'apporter sa contribution à l'œuvre humaine et sociale entreprise par la France, en Algérie. depuis plus de cent ans.

On doit dire en conclusion que seules les difficultés nées de la guerre ont empêché que cet essor soit encore plus rapide et plus important, car les besoins exprimés n'ont pu être pleinement satisfaits en raison de la pénurie des approvisionnements.

Le téléphone, en effet, exerce un attrait tout particulier sur les populations musulmanes pour lesquelles il constitue un moyen d'échange des idées, d'une grande commodité.

De la période coloniale à l'Algérie contemporaine

Contrairement à ses deux voisins, le Maroc et la Tunisie, l'Algérie est devenue indépendante après une guerre sanglante de près de huit ans, qui a vu l'engagement de 2 000 000 d'hommes, un million de pertes de vies humaines, laissé 300 000 orphelins et déplacé 3 000 000 de personnes.

La France, quant à elle, a vu affluer plus d'un million de rapatriés sur son territoire (dont 651 000 pour la seule année 1962, année de l'indépendance algérienne). Les accords d'Evian, aux termes desquels l'Algérie accédait à son indépendance ("l'indépendance de l'Algérie en coopération avec la France répond aux intérêts des deux pays.") ., prévoyaient, dans la déclaration générale, des garanties de l'Algérie à l'égard des intérêts de la France et des droits acquis des personnes physiques et morales. En contrepartie, la France accordait à l'Algérie son assistance technique et culturelle ainsi qu'une aide, financière privilégiée pour son développement économique et social.

A l'indépendance, sanctionnée par les accords d'Evian et le référendum de 1962, l'économie algérienne, jusque là entièrement tournée vers la nation colonisatrice, fut délaissée par 90% des européens, virtuellement tous les entrepreneurs, techniciens, administrateurs, enseignants, médecins et ouvriers qualifiés du pays. Même s'il s'agit là d'une chose du passé, ce fait doit être rappelé pour comprendre l'Algérie contemporaine.

D'une part, il a permis aux fermentes d'idéologie socialiste qui existaient avant l'indépendance de trouver un terrain favorable aux principes de gestion et d'organisation socialistes qui existent encore aujourd'hui. Ce vide a également permis une certaine pérennité au pouvoir de ceux qui avaient trouvé leur légitimité dans la lutte armée: pouvoir politique, pouvoir économique, pouvoir administratif, pouvoir militaire furent ainsi accaparés par un parti unique, le Front de Libération Nationale (FLN), force motrice du pays. Dans un contexte où l'industrie n'était qu'embryonnaire et les grands domaines agricoles désertés, l'autogestion fut instaurée en principe de base du "socialisme algérien", la gestion des "biens vacants" confiée à des entreprises autogérées, les entreprises agro-alimentaires et de distribution contrôlées par la mise en place d'offices ou de sociétés nationales.

Suivirent des politiques de nationalisations dans les secteurs du sous-sol, de la chimie, de la mécanique, du textile, de la construction, du bois et ultérieurement du pétrole, sur lesquelles allaient s'appuyer les différents plans de développement.

L'indépendance de l'Algérie.

En 1962, la constitution d'une fonction publique autonome s'imposa comme l'un des tout premiers défis du jeune État algérien.

Il avait fallu attendre la Seconde Guerre mondiale pour que l'accès des « Français musulmans d'Algérie » à la fonction publique française soit effectivement facilité mais, malgré les tentatives de réformes, ils occupaient encore dans les années 1950 des emplois subalternes.

Le 5 juillet 1962, ils furent généralement rayés des cadres de l'administration française et transférés dans la fonction publique algérienne.

Ils étaient toutefois trop peu nombreux pour assurer seuls la relève.

Les Algériens en fonction dans l'administration métropolitaine dans les années 1950 et rentrés se placer au service de la nouvelle République algérienne ne permirent pas non plus de combler le vide des administrations.

Les accords d'Evian avaient déjà soulevé le problème, mais les départs désordonnés des fonctionnaires « français de souche européenne » compliquèrent encore la donne.

Les autorités algériennes peinaient à pourvoir les postes qualifiés, si bien que, le 6 novembre 1962, le président Ben Bella rappela, lors de la visite de Jean-Marcel Jeanneney, haut représentant de la France en Algérie, que la coopération entre l'Algérie et la France constituait une « nécessité impérieuse qu'il serait vain de nier ».

Ce dernier le rassura : « Qu'il s'agisse de l'enseignement, de la santé, des grands services publics ou de la mise en valeur des richesses du sous-sol saharien, des conventions et des protocoles ont été signés qui ont permis à des professeurs, des médecins, des ingénieurs ou des administrateurs de répondre déjà nombreux aux appels qui leur ont été adressés...



1962 - Central téléphonique TPH ADOUR - ORAN - 810 gret et 814 get

1953 COMPARAISON AVEC LES AUTRES PAYS D'AFRIQUE DU NORD

Il est intéressant de comparer la situation actuelle en Algérie à celles des pays voisins placés dans des situations géographiques et économiques équivalentes. Pour établir une comparaison homogène, toutes les statistiques utilisées sont celles arrêtées à la date du 1^{er} janvier 1953.

— Situation générale des différents territoires

Les différentes statistiques établies pour les cinq principaux territoires d'Afrique du Nord permettent de dresser le tableau suivant :

— Développement du téléphone dans les principaux pays d'Afrique du Nord (Situation au 1^{er} janvier 1953)

PAYS	Nombre total de postes téléphoniques	Pourcentage par rapport à la population	Degré d'automatisation des réseaux
Algérie	109.220	1,2	73 %
Egypte	133.315	0,6	76 %
Libye	5.214	0,4	77 %
Maroc	70.725	0,7	78 %
Tunisie	29.085	0,8	58 %
France	2.644.910	6,2	67 %

Le développement général du téléphone est donc comparable dans les différents territoires.

Situation dans les principales villes d'Afrique du Nord

En Afrique du Nord, la répartition téléphonique est extrêmement irrégulière et la grande majorité des installations est concentrée dans les villes importantes qui constituent les centres économiques et commerciaux.

Le tableau indique au point de vue de l'équipement téléphonique, la situation des 15 principales villes de la côte nord, de Casablanca à Suez.

Développement du téléphone dans les principales villes d'Afrique du Nord (Situation au 1^{er} janvier 1953)

PAYS	VILLES	Population (en milliers)	Nombre total de téléphones	Pourcentage par rapport à la population
ALGERIE	Alger	344	35.738	10,4
	Bône	112	3.490	3,1
	Constantine ...	127	4.798	3,8
	Oran	276	16.390	5,9
EGYPTE	Alexandrie	1.069	21.122	2,0
	Le Caire	2.361	41.569	1,8
	Port-Saïd	186	2.108	1,1
	Suez	115	983	0,9
LIBYE	Tripoli	100	3.387	3,4
MAROC	Casablanca ...	570	26.328	4,6
	Rabat	162	10.518	6,5
TUNISIE	Tunis	440	17.081	3,9
	Sfax	65	1.657	2,5
	Sousse	44	910	2,1
	Bizerte	47	1 376	2,9

Un nouveau commutateur [crossbar CP 400](#) destiné au siège du gouvernement à Alger a été officiellement inauguré fin 1964 par le président Ben Bella. Étaient présents : le vice-président du Conseil, Mohammed Saïd, le ministre des PTT, M. Zaïbek, le ministre des Affaires sociales, M. Nekkache, le chef de la division des appels longue distance, M. Hassani, les ambassadeurs de l'Union soviétique, de Corée et d'Albanie, M. Gaude de l'ambassade de France, le directeur général et vice-président de STE, MM. Duprez et Rosselin, le directeur de l'agence STE à Alger, M. Cottavoz, ainsi que des techniciens de l'administration des téléphones. Le chef de la division des télécommunications intérieures, M. Snoussi a présenté aux visiteurs la nouvelle installation et a présenté les principales caractéristiques du système CP 400.

Extrait d'un document du *Comité pour l'histoire de la Poste*

Décoloniser un service public. Itinéraires de postiers entre l'Algérie et la France (1956-1971)

Entre mai 1955 et janvier 1962, 78 agents des PTT décédèrent en Algérie et 150 furent blessés.

Certaines professions étaient cependant plus exposées que d'autres. Les métiers exercés principalement à l'extérieur et généralement par des hommes, comme ceux de facteur ou d'agent des installations électromécaniques, se révélèrent beaucoup plus dangereux.

Dans la matinée du 22 février 1962, une vague d'attentats contre les distributeurs d'Alger fit quatre morts et trois blessés.

Pourtant, la majorité du personnel français d'Algérie de l'administration ne se résolut à partir que tardivement, en général après le cessez-le-feu, au mois d'avril ou de mai 1962, et souvent parce eux-mêmes, un collègue de travail, un voisin ou un membre de leur famille avait été menacé, blessé ou tué.

L'idée faisait cependant son chemin, comme le suggère le témoignage de Louise Raffa-Lonati :

« Quelques mois passeront dans une Algérie plus que jamais déchirée, la situation était catastrophique. Comme toutes les familles, comme toutes les mamans, je me faisais du souci pour les enfants ; et je réfléchissais déjà à la prochaine rentrée scolaire. N'était-il pas temps de prendre une décision radicale ? »

Anticiper le rapatriement du personnel et faire face aux situations irrégulières

Peut-on dire que les responsables métropolitains et ceux de la direction centrale à Alger parvinrent à anticiper le départ massif du personnel Français d'Algérie pour la métropole ?

L'administration ne se décida à consulter ses agents en service en Algérie qu'à la fin du mois de mai, dans le but de déterminer combien d'entre eux seraient prêts à rester sur place après l'indépendance. Le premier objectif de ces questionnaires était donc de recenser les volontaires pour la coopération technique. Ce n'est qu'ensuite, et parce que cette consultation confirmait le caractère massif du rapatriement, qu'il fut officiellement décidé que ces questionnaires feraient office de fiches de vœux pour ceux qui souhaitaient obtenir une mutation en métropole.

L'ordonnance du 30 mai 1962 accordait un délai de six mois à l'administration pour reclasser en France ses fonctionnaires en service en Algérie qui en faisaient la demande. Cela lui permettait en théorie d'échelonner les arrivées de ses agents rapatriés, tout en facilitant sur place la transition vers une administration algérienne.

Cependant, de nombreux agents Français d'Algérie arrivèrent en métropole sans avoir reçu leur avis officiel d'affectation (par exemple, à l'issu des vacances d'été passées en France ou d'un congé maladie). Près de 2 700 fonctionnaires des PTT débarquèrent ainsi en France en dehors du plan de retours échelonnés.

L'administration ne savait quelle réponse apporter à ces situations irrégulières. La correspondance de Charles Trebbia, directeur central en Algérie, reflètent bien cette tension entre d'une part, la volonté de ne pas ouvrir la voie à des retours désordonnés et incontrôlés et, d'autre part, le souci de prendre en considération des situations de détresse qui pouvaient nécessiter un système dérogatoire⁶. Finalement, rares furent les sanctions à l'encontre du personnel rentré d'Algérie en situation irrégulière, même si, pour ces personnes, l'absence de concertation rendait difficile la mise en place d'un accueil spécifique à leur arrivée en France.

Le premier accueil en France métropolitaine

L'accueil des agents rapatriés de Tunisie fut sans conteste mieux organisé que dans le cas algérien. Ces rapatriements avaient la particularité d'avoir pu être préparés depuis l'ambassade française à Tunis, par un service spécial, qui organisa des réunions d'information et des départs groupés. Les rapatriés de Tunisie étaient toutefois beaucoup moins nombreux : au cours de l'année 1962, 6 800 des 7 500 fonctionnaires Français en service en Algérie furent rapatriés et reclassés en France. En y ajoutant, les 776 agents non titulaires susceptibles d'être réutilisés en métropole, ainsi que les familles de tous ces employés, c'est près de 22 000 personnes que l'administration des P&T devait accueillir. Malgré une réelle désorganisation des services, il faut dépasser une analyse uniquement centrée sur l'idée du « mauvais accueil » des rapatriés d'Algérie.

Si la thèse de Jean-Jacques Jordi a pu faire de Marseille le symbole de l'incapacité des pouvoirs publics à prévoir et gérer l'accueil des Français d'Algérie, les travaux récents de Yann Scioldo-Zürcher ont réévalué l'action des pouvoirs publics, notamment au niveau local.

Dans le cas de l'administration des Postes et Télécommunications, un dispositif d'accueil des agents arrivés d'Algérie fut mis sur pied assez tôt dans les grandes villes, à tel point que l'on peut se demander si les directions régionales métropolitaines n'avaient pas une longueur d'avance sur les services de Paris ou d'Alger.

Fin mai 1962, une réunion des chefs de service et des assistants sociaux se tint à Strasbourg pour décider de l'ouverture d'un « bureau d'accueil des rapatriés d'Algérie », bureau qui s'attela à rechercher des logements vacants et improvisa des dortoirs à l'hôtel des postes dans les salles libérées par le centre de chèques postaux. Cet accueil se voulait humain, sur le modèle de ce qui s'était fait pour les fonctionnaires de Tunisie. Une note adressée à cette occasion aux directeurs régionaux estimait qu'il fallait : « réserver le meilleur accueil à ces agents et faciliter dans toute la mesure du possible leur intégration à la vie et aux services métropolitains. (...) je vous recommande en particulier de veiller à ce que les intéressés trouvent à la gare d'arrivée une assistante sociale ou un représentant de vos services (...). Il importe également que ces fonctionnaires, dès leur arrivée, soient reçus par vous-même ou l'un de vos collaborateurs directs, et que leur soient adressées à cette occasion des paroles de bienvenue et de réconfort qui leur témoignent toute la sollicitude de l'Administration ». La qualité de l'accueil a certainement varié d'une ville à l'autre, selon le nombre d'agents reclassés dans la région ou la personnalité du directeur régional et de l'inspecteur du service social.

Néanmoins, l'existence d'une réelle coordination entre les régions a permis la mise en œuvre d'actions inédites.

En revanche, comment expliquer la répartition générale des fonctionnaires d'Algérie sur le territoire métropolitain pour l'année 1962 ?

La direction du personnel devait résoudre une difficile équation, tenant compte de deux paramètres incompatibles, les vœux des agents d'Algérie et les impératifs du service. Il semble alors que la priorité ne fut pas donnée à la satisfaction des vœux du personnel rapatrié d'Algérie, dans la mesure où elle ne pouvait pas se permettre de trop favoriser le personnel tout juste arrivé d'Algérie, par rapport à des « métropolitains » qui attendaient parfois une affectation dans le sud depuis plusieurs années.

Les besoins de chaque centre, recette ou service et les capacités de logement de chaque département furent donc des critères déterminants.

C'est pourquoi, des avertissements inscrits en gras au bas des questionnaires de juin et des fiches de vœux recommandaient de demander surtout les résidences situées au Nord de la Loire. « *Votre attention est attirée sur le fait qu'en ce qui concerne les régions de BORDEAUX, TOULOUSE, MARSEILLE, MONTPELLIER, CLERMONT-FERRAND, il existe des inscriptions au tableau remontant à une dizaine d'années et que de façon générale, il n'existe que peu d'emplois vacants au Sud d'une ligne NANTES-BESANCON* ».

C'est ainsi que de nombreux fonctionnaires furent affectés dans les départements du Bas-Rhin, du Nord ou du Rhône, et surtout dans le département de la Seine, où près de 2 600 fonctionnaires d'Algérie furent nommés au cours de la seule année 1962.

Les agents des PTT rapatriés d'Algérie n'eurent donc pas vraiment la possibilité d'aller là où ils le souhaitaient.

Mais pour juger si l'administration des PTT a « abandonné », « négligé » ou au contraire « protégé » son personnel rapatrié d'Algérie, il faut également examiner à quel grade et selon quelles conditions de salaire, ces agents furent reclassés.

Reclassement ou ... déclassement ?

La circulaire du 13 juillet 1962 prévoyait que « les agents [seraient] reclassés suivant leur ancienneté de service, à l'échelon de salaire correspondant à leur nouvel emploi » et de fait, presque tous purent retrouver en métropole une situation professionnelle équivalente à celle qu'ils venaient de quitter en Algérie.

La principale perte de salaire fut liée à la suppression du « tiers colonial », majoration de 33 % du traitement de base versée pour les services effectués en Algérie. Néanmoins, l'indice permettant de calculer ce traitement de base ne fut aucunement modifié.

La contrepartie d'une répartition sur le territoire français souvent subie par les agents semble donc avoir été la garantie d'une certaine stabilité des carrières professionnelles.

Le cas des agents contractuels était en revanche plus incertain. N'étant pas titulaires de leur poste, l'ordonnance du 11 avril 1962 ne leur accordait qu'un recrutement prioritaire dans l'administration métropolitaine. Cette mesure n'était pas automatique et dépendait des besoins du service.

De plus, les possibilités d'avancement restaient bien dessous de ce qu'ils pouvaient espérer dans une Algérie qui serait restée française.

L'installation des agents d'Algérie en métropole

Dans un contexte de pénurie de logements, l'administration des P&T entreprit, dans les années cinquante, de réserver des logements HLM à ses fonctionnaires, en échange de prêts avantageux ou d'une participation financière de l'administration à leur construction. Cela restait toutefois insuffisant et au moment du rapatriement, elle dut recourir à des procédures extraordinaires.

Ainsi les directeurs régionaux furent-ils chargés de recenser les moyens dont leur région disposait en matière d'hébergement individuel et collectif. Le directeur régional des services postaux en poste à Orléans, Charles Bretton, considérait alors la situation « critique » dans l'agglomération d'Orléans et fondait ses espoirs sur des villes secondaires comme Gien et Pithiviers. Dans chaque localité du Loiret, les facteurs furent chargés de repérer, au cours de leur tournée, tous les types de logements potentiels ; les receveurs sollicitaient ensuite les particuliers qui disposaient de logements inoccupés.

Les choses furent plus difficiles pour les familles nombreuses. Louise Raffà-Lonati eut de la chance : mère de six enfants, elle fut embauchée comme auxiliaire au central téléphonique de Versailles. Les services sociaux lui trouvèrent un logement dans un foyer pour jeunes filles des PTT, pendant que les aînés de ses enfants étaient mis à l'abri à l'orphelinat des PTT à Cachan et les trois plus jeunes placés au home d'enfants de la Mutuelle générale des PTT à Meudon.

Cependant, l'aide de l'administration fut loin d'être systématique et de très nombreux agents durent se débrouiller par leurs propres moyens, en logeant à l'hôtel ou chez des proches. Les parcours locatifs des rapatriés d'Algérie furent particulièrement accidentés : changeant plusieurs fois de logement, passant d'un hôtel hors de prix à un meublé sale ou sans chauffage, ils attendirent souvent plus d'un an avant de trouver enfin un appartement convenable et à un prix correct.

Refusant de se cantonner à une histoire des fonctionnaires rapatriés en métropole, ce travail entend s'intéresser aussi au personnel encore présent en Algérie après 1962 : non seulement aux Français qui choisirent de travailler dans les services algériens des Postes et Télécommunications au titre de la coopération technique, mais aussi aux premiers agents algériens de la nouvelle administration.

Transfert de souveraineté et coopération technique dans l'Algérie indépendante (juillet 1962 - 1971)

Le principe d'une coopération économique, financière, culturelle et technique fut posé lors des accords d'Évian comme la contrepartie de la préservation de certains intérêts français économiques et militaires et le respect des ressortissants français dans l'Algérie indépendante.

Les autorités algériennes entendaient de leur côté assurer la pérennité de l'action publique et la formation du personnel algérien. Pourtant, en juillet 1962, l'Algérie était confrontée à un vide administratif en raison du départ massif des fonctionnaires et des cadres « français de souche européenne ».

Coopération technique ou rapatriement différé ?

C'est l'administration des Postes et Télécommunications qui, avec l'Éducation nationale, fournit le plus de coopérants à l'Algérie.

En mars 1963, ils étaient entre 1000 et 1250 fonctionnaires français P&T détachés en Algérie au titre de la coopération technique et encore 480, deux ans plus tard, en février 1965. Le statut de coopérant était particulièrement favorable. Il offrait la garantie de rester fonctionnaire français et d'être réintégré dans son corps d'origine à l'issue du contrat

de coopération technique, en principe fixé à 2 ans. La rémunération était également très attractive, puisque l'État algérien prenait en charge le traitement de base, les indemnités (majoration algérienne de 33 %, indemnité de résidence de 13,5 %, indemnité de 17 % pour ceux qui servaient dans le Sahara, indemnités liées à la catégorie, etc.) et les prestations familiales. L'administration française versait quant à elle une prime de 20 % du traitement de base pour tout contrat d'au moins un an et une « prime complémentaire » de 10 % pour les contrats de deux années. Ceux qui avaient été recrutés en France touchaient également une prime de départ (équivalente à quatre mois de salaire, majorée d'un mois pour les fonctionnaires mariés et un mois par enfants à charge), ainsi que le remboursement de tous leurs frais de transport et de déménager leur résidence de détachement en Algérie.

Au total, le salaire se trouvait quasiment doublé.

Derrière ces avantages, se cachait la volonté du gouvernement français de limiter les retours et d'inciter les fonctionnaires français à rester en Algérie. Pourtant, le départ massif du personnel Français d'Algérie de l'administration témoigne de l'échec d'un tel calcul.

Les Français d'Algérie en instance de rapatriement, malgré de nombreux départs désordonnés, furent tout de même 3 500 fonctionnaires à attendre pour partir le feu vert de la direction du personnel, feu vert qui intervint dans les six mois suivant la date du 5 juillet 1962.

Dans les faits, ils furent généralement reclassés en France à l'automne 1962.

Ces quelques mois de coopération « subie » furent cependant vécus dans l'impatience et avec la crainte de passer après tous les agents revenus en métropole en situation irrégulière. En compensation, l'administration algérienne leur versait une indemnité de 10 % du traitement de base jusqu'au moment de leur remise à la disposition de l'administration française.

D'autres agents Français d'Algérie choisirent toutefois volontairement la formule de la coopération pour un ou deux ans : soit parce qu'ils estimaient qu'il leur serait possible de poursuivre leur vie dans leur Algérie natale ; soit parce qu'ils pensaient ainsi bénéficier, une fois amorti le choc des rapatriements de 1962, de conditions de reclassement plus favorables. Cette période de coopération technique pouvait leur permettre de progresser dans le tableau des vœux de mutation et de se rapprocher de l'endroit où ils souhaitaient vivre en France.

Il fallu cependant aussi faire appel à des fonctionnaires « métropolitains », arrivés progressivement en Algérie. Ils avaient été sensibilisés par des campagnes de mobilisation de l'administration française en faveur de la coopération technique, ou bien parfois sollicités par leur syndicat pour venir travailler en Algérie.

La formation du personnel algérien

Les quelques quatre mille anciens agents « Français musulmans d'Algérie », rayés des cadres français à compter du 5 juillet 1962, devinrent les premiers fonctionnaires algériens de la nouvelle administration des Postes et Télécommunications. Nombreux dans les rangs du personnel de gestion et d'exploitation, notamment dans la catégorie C (agent d'exploitation, préposé, agent technique, ouvrier d'État), l'expérience de ces agents, déjà en service du temps de l'Algérie française, fut déterminante.

Le départ du personnel européen causa des difficultés inégales selon les services. Si le secteur de la distribution se releva assez vite, la désorganisation fut presque totale, pendant la période de l'été et de l'automne 1962, aux chèques postaux d'Alger et dans les services techniques des télécommunications.

L'administration algérienne héritait des inégalités de la période coloniale.

En juillet 1962, seulement deux inspecteurs et dix contrôleurs algériens étaient en fonctions. Ces rares fonctionnaires algériens de catégorie A ou B, en poste avant l'indépendance, devinrent les premiers cadres de l'administration centrale algérienne des Postes et Télécommunications. Mais leur nombre était largement insuffisant.

La présence de fonctionnaires français de la coopération permit donc de compenser cette pénurie de personnel qualifié. Cependant, la liste des 480 coopérants de février 1965 montre qu'il faut dépasser l'idée d'une coopération technique masculine reposant uniquement sur des cadres supérieurs.

En 1965, la moitié des fonctionnaires français sur le terrain en Algérie appartenaient aux catégories C ou D. De plus, les trois quarts de ces fonctionnaires de catégories C et D étaient des femmes. Cette coopération se fit à tous les niveaux, quoique très concentrée dans le département d'Alger. Près de 60 % des fonctionnaires français des P&T travaillaient en fait dans la capitale algérienne en 1965. C'est à Alger, en effet, que se trouvaient le nouveau Ministère algérien des Postes, des Télécommunications et des Transports, le seul centre de chèques postaux du pays et le seul centre de formation professionnelle d'envergure nationale.

La formation des agents algériens se fit également en France.

Dans les dix-huit mois qui suivirent l'indépendance, plus de 360 Algériens suivirent des cours professionnels ouverts aux fonctionnaires étrangers. Organisés à Paris ou en province, il s'agissait surtout de cours de montage – pose et entretien de poste téléphoniques simples – et de service postal – spécialité guichet ou comptabilité. Un peu plus tard, quelques fonctionnaires-élèves algériens furent également accueillis à l'École Nationale Supérieure des PTT et à l'École Nationale des Télécommunications.

Cependant, l'administration algérienne, qui considérait la coopération technique comme une « solution d'appoint », entendait donner naissance des organismes de formation professionnelle algériens pour son personnel d'exécution. Le centre régional d'instruction d'Alger devint, en 1963, un centre national d'instruction, qui assurait la formation de 125 élèves-inspecteurs, receveurs et surveillantes. Trois autres centres régionaux furent créés à Oran, Constantine et Laghouat pour les agents d'exécution de la branche postale.

En 1964, l'École Nationale des Télécommunications, véritable établissement d'enseignement supérieur capable de former des ingénieurs, ouvrit ses portes sur le site d'Alger-Bab-el-Oued. Entre 1963 et 1969, l'administration algérienne des postes et télécommunications parvint à assurer la formation de « près de six mille agents, soit environ 50 % des effectifs globaux de l'administration ».

Les contentieux entre les administrations française et algérienne (1962-1971)

La collaboration de fonctionnaires français et algériens ne fut pas facile ; en témoignent les nombreux conflits, à toutes les échelles, entre les personnes et entre les services français et algériens, mais aussi, les tensions qui, débordant du cadre des administrations, s'inscrivirent dans celui, plus complexe encore, des relations entre les deux États.

Les témoignages de Français d'Algérie rapatriés – manque ici ceux des fonctionnaires algériens pour compléter le tableau – font le récit de cette tension palpable au travail durant l'été 1962. « *Ils s'imposèrent en vainqueurs, décorant les murs des bureaux d'articles de journaux relatant certaines exactions (pour les uns), faits de guerre (pour les autres). Aux coupures de journaux s'ajoutaient drapeaux du FLN, couteaux, médailles russes, etc. La démente. La Direction Centrale devenait (comme tous les bâtiments publics) un musée de la guerre. Par contre en ce qui concernait le travail, quelle foutaise ! Personne n'était formé. Nul ne voulait travailler* ».

Mais si certains fonctionnaires français, nés en Algérie, rechignaient à donner aux Algériens les moyens de diriger seuls une administration et des services mis en place du temps de la domination française, d'autres, au contraire, mirent à profit cette période pour former leurs collègues algériens.

La nouvelle administration algérienne, consciente de son intérêt au bon déroulement de la coopération technique, semble avoir donné des directives allant dans le sens de l'apaisement.

En revanche, la question financière devint rapidement la principale source de conflits entre les deux administrations des P&T.

L'administration algérienne refusait en effet de payer les rappels de traitement, indemnités et primes de rendement aux fonctionnaires français d'Algérie qui s'étaient « placés en marge de la réglementation » (en quittant leur poste sans autorisation ou à l'expiration de leur congé administratif). Selon le ministre français, en mars 1963, « la récapitulation des sommes (...) demeurées dues aux 2 750 fonctionnaires de [ses] services, rentrés d'Algérie en dehors du plan de rapatriement [s'élevait] à un total d'environ 5 millions de francs ».

Les autorités algériennes réclamaient de leur côté aux fonctionnaires des P&T rapatriés certains traitements versés par erreur et surtout le remboursement des prêts contractés avant l'indépendance, par exemple auprès de la Caisse de crédit municipal d'Alger.

Enfin, ces conflits touchèrent aussi le domaine diplomatique, notamment dans la seconde moitié des années soixante, alors même que les missions des coopérants français en Algérie devenaient plus ponctuelles et plus techniques. Le secteur des télécommunications était en effet particulièrement sensible du point de vue stratégique.

L'État algérien devait donc résoudre le paradoxe suivant : accepter l'aide française, tout en cherchant à ne dépendre en ce domaine d'aucun autre État. Cette méfiance n'était d'ailleurs pas tout à fait infondée, si l'on en juge par le récit de Georges B., rapatrié de Tunisie, qui fut recruté en 1956 par les services de renseignement français pour détourner quotidiennement le courrier des dirigeants tunisiens, dont celui d'Habib Bourguiba.

Les lettres étaient ainsi contrôlées, parfois recopiées, avant d'être replacées par ses soins dans le circuit de la distribution postale.

En Algérie, le durcissement des relations internationales à la fin des années soixante (guerre contre Israël en 1967, aide militaire de l'Union soviétique à l'Algérie) semble avoir renforcé l'utilisation des fonctionnaires français de la coopération pour des missions de renseignement et notamment pour la mise en place de réseaux d'écoute. C'est ce que confirme le cas de deux fonctionnaires français, coopérants dans la branche des télécommunications à Alger, qui furent arrêtés par la Sécurité militaire algérienne, en février 1970. On les accusait d'avoir mis en place un système d'écoute pour le compte du gouvernement français. Les récits des deux agents font état des violences qu'ils subirent durant leur détention : « *Tous les interrogatoires se sont déroulés les yeux bandés, et presque tous sous la contrainte physique ou morale* ». Injures, coup de pieds sur tout le corps, violentes gifles sur les oreilles, bande magnétique diffusant des cris, menace avec une arme à feu, simulation d'une exécution, épreuve de la baignoire, d'après leurs rapports, les diverses tortures ne leur firent rien avouer.

L'issue de l'affaire est difficile à cerner. Après une parodie de procès, se déroulant à huis clos, ils furent condamnés à cinq ans de prison et finalement libérés le 22 mars 1971 et rapatriés en France, après plus d'un an de détention.

En suivant les circulations de Français d'Algérie, de métropolitains et aussi d'Algériens, d'hommes et de femmes, de titulaires et de contractuels, de facteurs et d'inspecteurs, entre les deux rives de la Méditerranée, il devient possible de dépasser les frontières temporelles et spatiales traditionnelles. Il était en effet nécessaire de comprendre comment se construisait, sur le sol algérien, dans un contexte d'extrême violence, l'idée d'un départ inéluctable chez la plupart des Français d'Algérie employés dans l'administration des PTT.

Le reclassement de plusieurs milliers de fonctionnaires d'Algérie constitua pour l'administration des PTT une situation inédite et complexe.

Il ne s'agit aucunement de nier les traumatismes et la frustration de ces agents qui abandonnèrent la terre où ils étaient nés, pour être affectés dans des villes de métropole qui correspondaient rarement avec les vœux qu'ils avaient pu formuler.

Les difficultés à leur arrivée en France métropolitaine furent nombreuses et la question du logement souvent délicate. Néanmoins, les agents furent réintégrés au même grade, indice et ancienneté qu'ils avaient atteint lors de leur dernier poste occupé en Algérie : la continuité des trajectoires professionnelles des fonctionnaires des PTT rapatriés d'Algérie semble donc avoir été préservée.

De plus, ce modèle d'intégration ne fut pas exclusivement centré sur l'emploi et les services sociaux, en coordination avec les mutuelles, les syndicats et les comités d'assistance du personnel des PTT, menèrent de multiples actions pour apaiser la détresse psychologique et matérielle des rapatriés.

Enfin, retourner en Algérie après l'indépendance permet de saisir les conditions de la formation du nouveau personnel algérien des Postes et Télécommunications, avec l'aide de fonctionnaires français détachés au titre de la coopération technique.

Cette histoire du passage d'une administration des P&T à une autre en Algérie fut une histoire paradoxale, faite d'échanges et de collaboration, mais aussi de négociations et de conflits.

Les entités d'exploitation des télécommunications de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie ont toutes été créées sous le colonialisme et calquées sur le ministère français des Postes, Télégraphes et Téléphones (FIT), un département appartenant au gouvernement.

La majorité du service téléphonique dans les trois États était fournie par les PTT. Pendant le colonialisme et les années qui suivirent immédiatement l'indépendance, tous les appels téléphoniques internationaux en provenance d'Afrique du Nord passaient par Paris. Les réseaux de communication internes ne suivaient que quelques artères principales d'échange d'informations, car les téléphones étaient concentrés dans les zones urbaines. La plupart des équipements radio utilisés avant l'indépendance dans chacun des trois États provenaient de fabricants français, notamment la Compagnie Française Thomson-Houston et la Société Française Radioélectrique-Afrique,

Avant la fin des années 1950, un maximum de seulement neuf appels nationaux pouvaient être placés simultanément le long de l'axe nord-sud de l'Algérie. Pour surmonter ces limitations, les compagnies pétrolières étrangères opérant en Algérie ont commencé à maintenir leur propre système de radio local étendu pour aider à la recherche de pétrole dans le Sahara (Hermassi 1972). Les lignes téléphoniques publiques exploitées par les PTT étaient des fils de transmission suspendus à des poteaux. Lors du soulèvement national pour l'indépendance à partir de 1954, ces lignes étaient des cibles faciles pour les Algériens qui tentaient de perturber les communications longue distance des Français. Afin de surmonter cette vulnérabilité, les Français ont développé un nouveau réseau longue distance basé sur des communications radio contrôlées de manière centralisée via les PTT à Alger.

La Charte nationale algérienne de 1976 a déclaré que le développement associé d'une infrastructure de télécommunications adéquate était une condition préalable à la réalisation de l'objectif d'autosuffisance nationale du pays. Parmi les industries créées pour promouvoir l'autosuffisance algérienne au début des années 1970 (lorsque la technologie analogique était à la pointe de la technologie), figurait la fabrication d'équipements de télécommunications.

Après avoir été relativement négligé jusqu'au début des années 1970, le secteur des télécommunications en Algérie a fait l'objet d'investissements importants en une dizaine d'années.

Mais alors que les premiers investissements majeurs ont eu lieu à l'époque des grands projets de "l'industrie industrialisante" notamment avec la création d'une usine à **Tlemcen**, dans l'Ouest du pays, destinée à produire des équipements de central (commutateurs), des PBX et des appareils d'abonnés, le développement du secteur des télécommunications, tout en bénéficiant de dotations importantes dans le cadre du Plan, s'est heurté à un certain nombre de problèmes complexes qui ne sont pas sans rappeler des difficultés analogues dans d'autres secteurs de l'économie algérienne.

Les retards enregistrés dans les plans de production locale, dans l'installation et la mise en service des équipements, dans les taux d'utilisation des capacités, les problèmes de formation de la main d'œuvre, les insuffisances de la planification, de la coordination et de la gestion ne sont pas les moindres des facteurs qui ont perturbé le déroulement des programmes prévus dans le domaine des télécommunications.

Sur une dotation initiale de 6 milliards de dinars algériens (DA), soit l'équivalent de 1.5 milliard de dollars US, dans **le cadre du 3e Plan** (1980-1984), il en aura été dépensé moins du tiers durant les trois premières années (1980-1982), et ceci en incluant les travaux d'achèvement des plans antérieurs pour près de la moitié des dépenses effectuées de 1980 à 1982.

Le bilan des réalisations en 1982, la confirmation des télécommunications comme secteur prioritaire, le réexamen de choix technologiques antérieurs et la décision d'intégrer la technologie numérique dans les développements futurs de la commutation et de la transmission ont été des facteurs importants dans les nouvelles orientations prises par le Ministère des P & T, responsable de l'ensemble des télécommunications intérieures et internationales par l'intermédiaire de la Direction Générale des Télécommunications (DGT), mais non du secteur de la radiodiffusion et de la télévision qui dépendent du Ministère de l'Information par l'intermédiaire de la RTA (Radio Télévision Algérienne).

La décision d'intégrer la technologie numérique au développement des télécommunications algériennes devrait se traduire par des changements qui dépasseront la seule dimension technique. Alors que trois fournisseurs ont, de longue date, dominé le marché de la commutation en téléphonie et en télégraphie (ITT par l'entremise de ses filiales espagnoles et françaises, L.M. **Ericsson** et **Siemens**) et que les japonais (NEC et Fujitsu) ont pénétré le marché de façon impressionnante dans le domaine de la transmission depuis la fin des années 1970, on peut s'attendre à ce que des opportunités se manifestent pour des fournisseurs autres que ces fournisseurs traditionnels.

Le suédois **Ericsson** est l'opérateur dominant en matière de téléphonie. Grâce à son *partenariat exclusif avec l'Etat algérien depuis le début des années 1970*, cette entreprise a fourni 95 % de l'équipement de téléphonie fixe installé par Algérie Télécom.

Elle possède également une part de 35 % dans Sitel, une usine basée à Tlemcen qui fabrique le système **Axe**.

En 1988, Ericsson décroche le premier contrat GSM, suivi par une **extension du réseau de l'opérateur public de la téléphonie en 2003**.

Le suédois a la main heureuse et surfe sur le succès en décrochant un autre important contrat de fourniture d'équipement pour Wataniya Telecom Algérie, le troisième opérateur GSM. Le nouvel opérateur de téléphonie mobile a opté pour la technologie Ericsson avec l'ambition de promouvoir son produit Nedjma et permettre ainsi aux Algériens de communiquer d'une autre manière. Ericsson dame le pion à ses concurrents et se place en pole position dans un marché, estimé selon les responsables de la firme, «en pleine croissance avec un immense potentiel par de nouvelles technologies et solutions télécoms».

D'autres compagnies explorent les opportunités, dont les chinois Huawei et ZTE, le canadien Nortel et l'américain Motorola.

Alcatel a gagné 50% de l'appel d'offres lancé par Orascom Telecom Algérie, le second opérateur GSM de réseau privé. «La position dominante historique de Ericsson sur le marché algérien ne pose pas de risque à la compétitivité de l'environnement tant que le processus d'appel d'offres est conduit de manière juste et transparente», note un rapport de la Banque mondiale. Siemens reste également dans la course.

Siemens l'opérateur allemand, présent en Algérie depuis plus de quarante ans, a fourni et installé des équipements pour Orascom Telecom Algérie. Peter Dannerbauer, directeur général de **Siemens** Algérie, estime que «le marché algérien est très porteur».

En 1987, l'installation d'un nouveau centre automatique analogique, a été opérée, au chef lieu de wilaya de type «Cross bar ARF102» d'une capacité de 6.000 lignes pour faire face à la demande des clients et à l'extension du réseau urbain.

En 1992, la pose et la mise en service de la première fibre optique a été effectuée dans la wilaya d'une capacité de 04 brins reliant le centre d'amplification de Tlemcen - Maghnia CA vers Oujda et Marsat Ben Mhidi, comme première étape à la numérisation du réseau transport de la wilaya et donner une certaine image de marque vis-à-vis du Maroc.

L'année 1993, a connu l'installation du premier centre numérique de type AXE assemblé au SITEL Tlemcen, société Algero-suédoise, d'une capacité de 10.000 lignes avec option transit. Cette opération a permis à la wilaya de Tlemcen de rentrer dans l'ère numérique (diminution de la taille des équipements, introduction de nouveaux services, rapidité d'intervention lors de signalisation des problèmes techniques, etc.).

En 1995, la poursuite de l'opération de généralisation de la numérisation du réseau de transport par la pose et la mise en service de la Fibre à Tlemcen , entre le centre d'amplification de Tlemcen - Ain Témouchent et Oran.

En 1997, la poursuite de la numérisation du réseau commuté s'est effectuée au central téléphonique de Maghnia par l'installation d'un centre-axe d'une capacité de 2.000 lignes et des URADs rattachés au centre de Tlemcen, devenu CCLT pour les localités desservies auparavant par des équipements ARF 102 et PC 2000.

Entre 2003 et 2005, l'Etat décida de généraliser le service des Télécommunications, à travers l'ensemble des chefs-lieux de communes de la wilaya, dans le cadre du programme PSRE par l'installation de 31 RSS (centre numérique distant de type AXE) et reliées par fibre optique (21 communes) et FHN (10 communes). Le parc abonné de la wilaya a évolué d'une façon très conséquente jusqu'à atteindre les 74.000 clients soit une évolution de 700%.

En 2005, pose et la mise en service de la fibre optique à 16 brins entre Tlemcen et Ain Témouchent via Bensekrane. En janvier 2006, un nouveau service fut introduit par Algérie Télécom par la mise en installation du premier DSLAM de type FAWRI d'une capacité de 416 accès, au chef- lieu de wilaya avec 69 abonnés raccordés fin 2006. Au 31/12/2006, 1.753 abonnés furent raccordés et ceci par l'extension en équipement de ce type.

En décembre 2007, le raccordement de toutes les communes en Internet a été généralisé, suite à la décision de M. le Ministre pour faire bénéficier toutes les couches de la population.

En 2011, Installation et mise en service d'équipements de troisième génération fournissant la voix et l'Internet simultanément et même la télévision de type MSAN d'une capacité de 6.860 lignes dans le cadre du développement du réseau téléphonique.

Selon Mehtougui Nouredine, la wilaya de Tlemcen, compte actuellement (au 31/12/2011), un équipement téléphonique de 150.000 lignes. 79.189 abonnés filaires, 19.004 abonnés au WLL, 39.648 abonnés à l'ADSL, 29.135 raccordés. 1.425 km FO, 860 km FH. A noter que le grand public, des visiteurs professionnels qualifiés et ciblés sont attendus à ces cinq jours d'exposition où des débats, ateliers, démonstrations et des conférences seront organisés.

L'organisation du secteur des télécommunications

Tout ce qui, de près ou de loin, touche le domaine des télécommunications relève du Ministère des Postes et Télécommunications (P&T), soit par contrôle direct, soit par autorisation préalable ou par réglementation en liaison avec les autres ministères.

C'est par l'intermédiaire de la Direction Générale des Télécommunications (DGT) que le Ministère exerce son monopole sur les télécommunications. Celle-ci est divisée en quatre grandes directions

- Direction des programmes, des études et des relations industrielles
- Direction de la commutation (téléphonie publique et privée, télex...)
- Direction de la transmission (réseaux câblés, radio-communications...)
- Direction des opérations et des actions commerciales (1)

Les services publics nationaux et internationaux en matière de téléphone, télégraphe, télex et transmission de données sont fournis par la DGT qui met également des circuits et services spéciaux à la disposition de l'armée, du ministère de l'intérieur, de la Radio et Télévision Algérienne (RIA). Les grandes sociétés d'Etat comme la SONATRACH, la SONEGAS, Air Algérie, la SNTF et les autorités portuaires et aéroportuaires peuvent utiliser leurs propres systèmes de communications avec l'autorisation des P&T. Sous la tutelle du Ministère des P&T, deux sociétés d'Etat, la **SONELEC** (Société Nationale de Fabrication et de Montage du Matériel Electrique et Electronique) et la **SONATITE** (Société Nationale des Travaux d'Infrastructure des Télécommunications), sont respectivement chargées de la fabrication de certains équipements (centraux publics sous licence ITT, PABX, appareils d'abonnés dans une usine à Tlemcen, dans l'Ouest de l'Algérie, et câbles multipaires de faible capacité dans une usine à Alger) et de leur installation.

Mesurée par l'évolution du parc téléphonique en service (nombre de postes principaux), la situation des télécommunications algériennes est en progression notable depuis le milieu des années 1970.

La densité téléphonique en postes principaux est passée de 0.6-0.8/100 habitants à 1.3 entre la période 1966-1976 et 1979.

Elle se situerait en 1982 aux alentours de 2 postes pour cent habitants.

Pourtant, cette évolution apparemment favorable masque deux faits: d'une part, une certaine incapacité à satisfaire la demande totale, comme en témoigne l'évolution des listes d'attente, d'autre part un certain retard par rapport à d'autres pays du Tiers Monde.

Plusieurs goulots d'étranglement expliquent cette situation de retard et d'incapacité à satisfaire la demande :

- l'engorgement des réseaux urbains, notamment celui d'Alger,
- le décalage dans le temps entre les installations de centraux et les installations d'abonnés et de réseaux locaux (pas assez nombreuses et de capacité insuffisante,
- le taux d'utilisation des capacités de centraux dépasse à peine 60%), et, de manière générale, le retard chronique dans la réalisation des plans.

Comme dans la plupart des autres secteurs de l'économie algérienne, on retrouve dans celui des télécommunications l'existence de "restes à réaliser" ou travaux d'achèvement des plans-antérieurs, dont l'origine est imputable à une planification déficiente et aux causes générales déjà évoquées.

De plus, les disparités d'équipement importantes entre les zones rurales ou les régions éloignées et les zones urbaines (le taux de densité téléphonique n'était que de 1.4 pour 100 habitants en dehors des zones urbaines en 1982, alors qu'il était de 4 à 5% dans les grandes villes pour une moyenne nationale de 2), les insuffisances au niveau des centraux interurbains et internationaux, notamment en raison d'une maintenance déficiente.

Constitué presque exclusivement d'équipements importés jusqu'à la mise en service d'une production locale de câbles par la SONELEC (Société Nationale de Fabrication et de Montage du Matériel Electrique et Electronique) en 1974 et d'une usine d'équipements de commutation et d'appareils d'abonnés à Tlemcen en 1980, **le réseau public des télécommunications algériennes a longtemps reposé sur les techniques électro-mécaniques de commutation et sur la transmission analogique.**

Toutefois, depuis 1982, les techniques numériques font leur apparition, la décision de la DGT, est prise en 1982, d'intégrer les technologies numériques au développement futur des télécommunications algériennes alors que jusqu'à cette date les technologies conventionnelles avaient prévalu, ensuite l'extension du 3e Plan jusqu'à l'horizon 1988, dans une perspective décennale, et enfin la consécration du secteur des télécommunications comme secteur prioritaire, à la fois dans le budget d'équipement de 1984 et dans les travaux préparatoires du prochain plan quinquennal 1985-1989.

Les principaux fournisseurs :

8UDAVOX Hongrie Matériel de transmission PCM

FUJITSU Japon Câbles coaxiaux, terminaux multiplex

GTE Etat—Unis Matériel de transmission PCM et de communications par satellites (Stations terrestres) ITT (Filiales du groupe)

CGCT France Matériel de centraux électromécaniques crossbar (Pentaconta)

CITESA Espagne PBX et appareils d'abonnés

SESA Espagne Matériel de centraux électromécaniques crossbar (Pentaconta) et électroniques (Métaconta), appareils d'abonnés

L.M. ERICSSON Suède « Matériel de centraux électromécaniques crossbar (ARF), PABX, matériel de transmission PCM

MARCONI Royaume Uni Matériel de transmission PCM

MOTOROLA Etats Unis Matériel de radio mobile

NEC Japon Matériel micro ondes

PYE (Groupe PHILIPS) Royaume Uni Matériel de radio mobile

SIEMENS R.F.A. Matériel de centraux télex de type crosspoint, équipements de multiplexage TDM , télécrypteurs

STORNO Radio Coms Danemark Matériel de radio mobile

Le taux d'équipement téléphonique double entre 1982 et 1988, passant de 2 à plus de 4 postes principaux par 100 habitants en six ans.

Les capacités des centraux installés passent de 650 000 lignes à près de 1.5 millions de lignes au cours de la même période soit une multiplication par plus de 2.3.

Le ministère de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique est un ministère algérien chargé notamment de la gestion des sociétés étatiques Algérie Poste (finance et transaction bancaire), et [Algérie Télécom](#) (technologies et télécommunications)

Algérie Télécom a été créée le 1er janvier 2003 d'une séparation des activités postales et télécommunications des anciens services de PTT.

En 2003, Algérie Télécom comptait près de 130 000 abonnés GSM et **1,9 million de clients sur le réseau fixe**.

Ses activités comprennent la téléphonie fixe, la téléphonie mobile, Internet et les télécommunications par satellite.

Le 30 mars 2014, Algérie Télécom a lancé sa nouvelle gamme d'offres internet, baptisée « Idoom ADSL », avec des débits allant de 1 à 8 Mbit/s.

Le 28 mai 2014, Algérie Télécom propose la téléphonie fixe en illimité à travers sa nouvelle gamme d'offres, « Idoom Fixe ».

Le 8 septembre 2014, Algérie Télécom lance la 4G en mode fixe à ses clients résidentiels.

Le 20 avril 2015, Algérie Télécom a procédé au lancement du premier service Wi-Fi Outdoor en Algérie, baptisé « WiCi », une solution innovante qui permet de couvrir de larges zones urbaines avec du haut débit sans fil. Le 6 juin 2018, son monopole sur la fourniture d'accès à internet a pris fin avec l'ouverture à la concurrence de la boucle locale.

Le 25 avril 2016, Algérie Télécom lance sa nouvelle offre ADSL illimité avec un débit allant jusqu'à 20 Mbit/s.

Le 31 juillet 2016, Algérie Télécom a annoncé la commercialisation du 1er service VoLTE en Algérie.

Le 21 novembre 2019, Algérie Télécom lance l'application « E-Paiement espace client », pour le rechargement des comptes Idoom et le paiement des factures téléphoniques.